

**PARTI POUR LE DEVELOPPEMENT
ET LE CHANGEMENT (PDC)**

BUREAU POLITIQUE NATIONAL

BUREAU EXECUTIF NATIONAL



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Intégrité – Démocratie – Équité

**PROJET DE SOCIÉTÉ DE MADAME SARAN SERE SEREME,
CANDIDATE DU PARTI POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE
CHANGEMENT (PDC) A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE NOVEMBRE
2015 : CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET DE MENTALITE POUR
UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE HARMONIEUX ET DURABLE DU
BURKINA FASO**

Octobre 2015

Table des matières

Message de la Présidente	5
1.1 VALEURS FONDAMENTALES	12
1.1.1 L'Etique	12
1.1.2 La bonne gouvernance	13
1.1.2.1 Les Forces de défense et de sécurité	14
1.2.2.2 Le pouvoir judiciaire	15
1.2.2.3 L'élévation du Burkina a un seuil enviable de mondialisation et de normalisation par la création, la promotion et l'application des normes ou standards nationaux et internationaux dans les domaines:	15
1.2.2.6 Politique régionale africaine et internationale.....	18
CHAPITRE II : GOUVERNANCE ECONOMIQUE	21
2.1 Politique économique.....	21
2.2 Politique Commerciale : L'INDUSTRIE, le commerce et l'artisanat.....	23
2.2.1 l'industrie :	24
2.2.2 Le commerce :	25
2.3 La croissance économique	25
2.3.1 L'accroissement de l'accès au financement	25
2.3.2 La promotion d'une croissance au niveau des couches sociales vulnérables.....	26
2.4 Les Secteurs de production	26
2.4.1 L'agriculture.....	26
2.4.2 L'élevage.....	31
2.4.3 La faune, la forêt et la pêche	33
2.4.4 Les mines	34
2.4.5 L'artisanat, les industries culturelles et le tourisme	34
2.4 Les infrastructures de soutien à la production.....	38
CHAPITRE III : LA GOUVERNANCE SOCIALE.....	41
3.1 L'accroissement des revenus et emploi.....	41
3.2 La jeunesse.....	43
3.2.1 L'éducation et la formation professionnelle.....	44
3.3 La santé et la nutrition.....	48
3.4 L'eau potable et L'assainissement	50
3.5 La protection et la promotion sociales	51
CHAPITRE IV: PRISE EN COMPTE DE QUELQUES QUESTIONS TRANSVERSALES DE DEVELOPPEMENT	53

4.1	La réduction des inégalités de genre	53
4.2	Les questions de Développement Durable	56
CHAPITRE V : FINANCEMENT DU PROJET DE SOCIETE.....		67
CHAPITRE VI : PLANIFICATION DU PROJET DE SOCIETE.....		74
CHAPITRE VI : SUIVI EVALUATION U PROJET DE SOCIETE		77

SIGLES ET ABREVIATIONS

CGCT : Code General des Collectivités Territoriales

UIT : Union Internationale des Télécommunications

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONU : Organisation des Nations Unies

P.D.C : Parti pour le Développement et le Changement

PCD : Plan Communal de Développement

PRD : Plan Régional de Développement

PVD : Plan Villageois de Développement

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

TOD : Textes d'Orientation de la Décentralisation

TNT : Télévision Numérique de Terre

Message de la Présidente

CHERS COMPATRIOTES,



En sollicitant vos suffrages aux plus hautes fonctions de l'Etat, je mesure pleinement la charge qui s'y attache. Je m'engage à travers un processus participatif à mobiliser toutes les composantes socioprofessionnelles et sociales, dans l'unité et la solidarité, pour renforcer les acquis du Burkina Faso, pays de paix et de tolérance et en faire un pays émergent et prospère

Très jeune, j'ai été imprégnée de grands idéaux qui nous ont rassemblés au-delà de nos différences, de nos divergences réaffirmant ainsi la thèse qui affirme que c'est l'ensemble de nos diversités qui fera notre force. J'ai été forgée dans les valeurs sociétales mettant le Burkina Faso au centre de nos préoccupations, valeurs d'Unité, de cohésion, de Travail, de Justice, d'intégrité si chères à nos vaillantes populations.

Du reste, mon expérience sociopolitique sur le plan national et international, de même que ma qualité de mère, m'obligent à faire de la paix, de la concorde sociale et du bien-être général un impératif sans lesquelles il est illusoire de réussir toute œuvre de développement national.

En tant que pur produit de synthèse de la mise en œuvre de plusieurs visions politiques, j'ai été imprégnée de leurs principes cardinaux d'où mon option in fine pour la sociale démocratie. C'est avec cette profonde conviction que je me présente devant vous pour solliciter votre confiance.

Née après les années d'indépendance, et en phase avec les aspirations intergénérationnelles, je sais mesurer avec sérénité, lucidité et clarté, les acquis et forces du Burkina mais aussi ses faiblesses et ses limites que nous transcenderons et transformerons en opportunités de développement.

Tout au long de mon parcours politique, j'ai pris soin de consulter, d'écouter et d'échanger avec toutes les couches et sensibilités sociales.

Les principaux enseignements que j'en ai tirés s'articulent notamment autour des points suivants :

- œuvrer pour une bonne gouvernance dans un Etat de droit ;
- promouvoir le respect de la dignité humaine, la liberté de conscience et d'expression;
- maintenir la paix et l'unité nationale ;
- sécuriser les personnes et les biens ;
- renforcer la démocratie représentative en vue d'une démocratie participative ;
- rendre effectives la séparation et l'équilibre des pouvoirs ;
- instaurer une justice indépendante et équitable;
- assainir la gestion des finances publiques ;

- éradiquer la corruption et les monopoles de fait ;
- mieux redistribuer la richesse et répartir équitablement les réalisations infrastructurelles ;
- mieux gérer les cadres dans l'occupation des postes de responsabilité publique;
- renforcer le désenclavement en particulier dans les zones de production ;
- accroître la politique d'employabilité des jeunes et des couches vulnérables ;
- améliorer sensiblement le pouvoir d'achat des ménages ;
- promouvoir les valeurs de solidarité fondamentale ;
- œuvrer pour une meilleure gestion intégrée des ressources en eau, de l'hygiène et de l'assainissement pour tous ;
- mieux maîtriser les ressources hydrauliques et promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables ;
- réduire sensiblement le rayon d'action sanitaire et fournir un équipement sanitaire moderne ;
- prendre en charge immédiatement et gratuitement les soins d'urgence, les soins de santé maternelle et infantile, ainsi que la santé de la reproduction ;
- relire le système éducatif en vue de le mettre en harmonie avec le marché du travail ;
- renforcer et adapter la formation technique professionnalisante des jeunes ;
- sécuriser le climat des affaires et promouvoir une politique d'attraction des investissements;
- mieux assurer l'autonomie de gestion des Collectivités Territoriales ;
- reconstruire le tissu industriel et promouvoir la liberté d'entreprise ;
- mieux protéger l'Environnement et une gestion du Développement Durable ;
- renforcer l'intégration sous régionale afin d'engendrer l'intégration effective des peuples ;
- œuvrer pour une coopération internationale juste et équilibré

Toutes ces préoccupations rejoignent pour l'essentiel le diagnostic de la situation politique, économique et sociale de notre pays, posé à l'occasion de grandes consultations nationales. Pour redonner confiance à nos compatriotes, relancer l'activité économique gage de la **création d'emplois et de richesses**, apporter le bien être à tous nos concitoyens et faire du Burkina un pays de référence ; reconnu ; respecté et entendu dans le concert des nations, nous nous proposons de conduire des réformes courageuses et ambitieuses.

Ce sera plus notre capacité à sortir des sentiers battus, à proposer des solutions novatrices appropriées et adaptées à nos réalités, notre engagement à mener une véritable révolution de conscience qui nous fera transformer nos limites et nos erreurs en opportunités de développement.

Le Burkina a besoin aujourd'hui d'un traitement d'urgence. Parce qu'il n'est plus tolérable qu'il y ait autant d'emplois précaires, de chômeurs, de pauvres, d'inégalités, de marginalisés ; d'exclus, de non ou mal logés, de non scolarisés et de déscolarisés, de non ou mal formés, de non ou mal soignés.

Plus que jamais, le partage juste et équitable de nos richesses, revenus et produits de la croissance, la réalisation équitable des infrastructures doivent devenir la règle. Avec vous, je souhaite un Burkina qui favorise la participation de tous, en valorisant l'expertise nationale, en responsabilisant ceux qui le méritent, sans distinction aucune, réduisant du même coup la fuite des cerveaux et la migration.

Je souhaite un Burkina où une meilleure gouvernance politique coexiste avec une bonne gouvernance économique dans laquelle chacun participe et tire profit de son effort.

Je rêve d'un Burkina de concorde où règne la paix des cœurs et des esprits, la liberté de conscience et d'expression, un Burkina de croissance soutenue où le développement est ressenti par tous, un Burkina de partage et de solidarité.

Le Gouvernement que je mettrai en place s'engagera ainsi avec détermination à la résolution des problèmes économiques, sociaux et culturels de notre pays.

J'ai une ambition pour notre chère patrie : le Burkina Faso. Cette ambition est à notre portée mais elle ne peut s'accomplir efficacement que si elle est soutenue par tous.

Agissons Ensemble pour conduire le Burkina vers un **Avenir en confiance**.

PREAMBULE

Le PDC prône un nouveau modèle de développement économique, social et écologique pour redresser le Burkina Faso, en voie de sortie d'une crise sociopolitique qui a vu la chute de l'ancien régime. Face aux difficultés d'ordre économique, social et environnemental, le PDC propose une alternative afin de relancer l'économie nationale, d'élever la compétitivité par des stratégies adéquates, en mettant l'accent sur la création et l'innovation, l'amélioration du pouvoir d'achat et un meilleur partage des fruits de la croissance économique, la réduction du chômage, le soutien à une agriculture durable et de faire face à la mondialisation.

L'ambition est de bâtir une société fondée sur l'égalité et les libertés de choix individuelles et collectives en garantissant à tous les fils et filles du pays les moyens de réussir, l'accès à la santé, au logement, à la sécurité, en assurant aux aînés leur place dans la société et en rétablissant l'égalité devant la loi et devant l'impôt.

Le PDC compte renouer avec les valeurs républicaines et donner un nouvel élan démocratique pour rassembler les burkinabé au tour d'un idéal commun. Il s'agira surtout de rétablir une nouvelle société où les valeurs d'intégrité, de démocratie et d'équité seront promues. Le PDC garantira la sécurité et une justice efficace et indépendante en leur donnant les moyens de fonctionner.

CHAPITRE I : GOUVERNANCE POLITIQUE : LA DEMOCRATIE ET L'ETAT DE DROIT

La vision du PDC s'inspire des principes de la social-démocratie en vue d'impulser l'avènement d'un monde multipolaire fondé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes afin d'impulser un développement harmonieux, solidaire et durable.

Le PDC entend promouvoir l'édification d'un véritable Etat républicain, une société de justice où l'exercice des droits, devoirs, libertés individuels et collectives, la liberté de conscience et d'expression, les solidarités fondamentales, la dignité humaine, le sentiment d'appartenance, la sécurité des personnes et des biens promus ne seront pas des lignes d'horizon.

Le PDC entend œuvrer à l'enracinement de la Démocratie comme instrument et cadre légitime de régulation de la compétition politique pour le bien-être des populations.

C'est pourquoi, le Parti estime que toute conquête du pouvoir d'Etat devra s'effectuer à travers l'expression du suffrage universel dans le respect des valeurs républicaines et des principes fondamentaux consacrés par la constitution.

Le PDC s'inscrit pour la mise en œuvre véritable du principe de la séparation des pouvoirs consacré par l'équilibre effectif des pouvoirs entre l'Exécutif et le Législatif et l'indépendance effective de la Justice afin de contrer la tendance boulimique d'un pouvoir sur l'autre. Toute prédominance d'un pouvoir doit être maîtrisée par l'application effective des mécanismes de régulation du principe d'équilibre afin d'éviter des dérives certaines engendrant le fait majoritaire, le système présidentieliste, l'autocratie et la dictature.

En tout état de cause le PDC veut implémenter dans la gestion du pouvoir public l'application effective de la Bonne gouvernance démocratique, politique, administrative, économique et sociale dans un Etat de droit solidaire où tous les citoyens vivent librement, dans la paix et la cohésion en toute égalité et complémentarité.

Du reste la paix, la cohésion, l'équité, la justice, l'unité, le civisme, l'éthique, l'intégrité, la probité, la solidarité, le patriotisme, l'ouverture vers l'intégration, la préférence communautaire, seront les leitmotiv du gouvernement.

La consolidation de notre système démocratique sera déterminée par l'adhésion effective des citoyens à la procédure démocratique. Aussi, le PDC entend promouvoir la démocratie participative tout en consolidant la démocratie représentative.

En effet, tout en œuvrant au renforcement du pouvoir des représentants élus, le Parti engagera les citoyens à être des acteurs de l'édification de leur propre destinée. Le renforcement du dialogue social et la promotion de processus participatifs des différentes couches sociales et socioprofessionnelles lors de l'élaboration et l'adoption des grandes politiques et programmes de développement seront plus qu'essentiels.

En ce qui concerne La gestion des questions électorales la tenue d'élection au suffrage universelle direct où les citoyens choisissent librement, en toute transparence et confiance leurs représentants élus est à l'évidence une des conditions premières de l'approfondissement du système démocratique.

Nul besoin de rappeler que la mauvaise organisation d'un processus électorale et l'échec des élections engendreront inévitablement des crises et bouleversements sociopolitiques. La promotion d'une bonne gouvernance électorale par la transparence, la fiabilité et la justice lors des compétitions électorales est un impératif pour notre Parti.

Elle s'effectuera à travers :

la professionnalisation et la neutralité d'une administration électorale indépendante;

le renforcement du rôle de contrôle de la transparence et de la fiabilité électorale de la CENI ;

le renforcement de la neutralité électorale de la CENI ;

l'identification à partir du recensement de la population et la prise en compte de tous les électeurs en âge de voter ;
l'élimination de la fraude électorale par la promotion de documents d'identification, de vote et de transfert de nouvelles technologies réellement fiables ;
la formation efficace, la prise en charge des représentants des partis politiques dans les bureaux de votes ;
la fiabilité et la modernisation de la collecte des résultats et de leur diffusion ;
la prise de mesures coercitives judiciaires à l'encontre de tout acte de corruption et de tripatouillage des résultats électoraux.

Parti social-démocrate, le PDC ambitionne impulser l'avènement d'une société de justice, laïque où sont promus le respect des droits, des devoirs, l'égalité de chance, les solidarités fondamentales, les libertés individuelles et collectives, la liberté de conscience et d'expression, la dignité humaine, les valeurs socioculturelles et sportives, la répartition équitable des richesses, des ressources et des revenus de la croissance.

Le gouvernement travaillera à mettre en place des institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits de propriété et des contrats pour inciter les individus à investir et à participer à la vie économique. Le renforcement des mesures de réforme entreprises avec l'adoption de la Politique nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) est nécessaire pour les cinq prochaines années afin de :

approfondir le contenu et la portée de la gouvernance nationale en rendant plus effective la séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) ;

construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques ;

promouvoir un climat de confiance en la justice ;

assurer l'effectivité des droits humains à travers des mécanismes et des institutions proactifs combinant les actions de prévention et de sanction;

instaurer une culture démocratique partagée et consensuelle sur des valeurs et des engagements mutuels ;

renforcer les capacités de l'Etat ainsi que des autres acteurs, en particulier les collectivités territoriales et les organisations de la société civile ;

promouvoir une justice crédible et accessible en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire.

Dans le domaine de la gestion administrative, les principales orientations consisteront en la construction d'une administration républicaine de développement par la mise en œuvre effective de la Réforme globale de l'administration publique (RGAP) et la modernisation du système de gestion de l'administration (politiques sectorielles, approche programme, manuels de procédures, audit des institutions, évaluation des politiques publiques, etc.). Le PDC arrêtera des stratégies pour :

recenser et maîtriser les effectifs ;

simplifier les organigrammes depuis le service de base jusqu'au Secrétariat Général du Ministère ;

requalifier, dépolitiser les effectifs pour en faire des cadres et agents compétents, disciplinés, intègres, crédibles, bien équipés, bien rémunérés et mis à l'abri du besoin, de la corruption et de la concussion ;

Instaurer un statut unique et un barème salarial décent unique pour tous les fonctionnaires de l'Etat, barème assorti de primes (prime de diplôme, d'ancienneté, de rendement) et d'avantages sociaux, notamment crédit/logement, crédit/véhicule privé.

Administration Territoriale

En matière d'administration territoriale et afin de procéder à un transfert réel des pouvoirs, le gouvernement veillera à doter l'Etat d'une organisation décentralisée. Le PDC considère en effet que la décentralisation est un mode de gestion de l'Etat qui :

préserve mieux les particularités et spécificités tant provinciales que locales ;
rapproche le peuple du gouvernant ;
rend effectif l'exercice de la démocratie en faisant participer la population ou la base à la prise de décisions ;
réduit les risques de centralisation à outrance, de dictature et de personnalisation du pouvoir, de sécession ou séparation, par la répartition équilibrée des compétences et des ressources (caisse de péréquation) etc.

La souveraineté et l'indépendance du Burkina étant sacrées, le PDC prend l'engagement de s'opposer et d'appeler, à tout moment, le peuple Burkinabe à s'opposer et à combattre toute initiative ou toute action susceptible de mettre en cause ou d'hypothéquer :
l'indépendance et la souveraineté du Burkina
l'intégrité de son territoire et l'intangibilité de ses frontières héritées de la colonisation ;
l'unité nationale
les intérêts supérieurs de la nation et du peuple Burkinabe

Le PDC ayant opté pour la forme décentralisée de l'Etat, le gouvernement contribuera à élaborer des textes législatifs et réglementaires qui veilleront notamment, aux :

- mécanismes de garantie de l'unité nationale ;
- verrous de stabilité et d'alternance démocratique ;
- dispositions de répartition des compétences et des charges entre entités ;
- principes de retenue à la source de certaines recettes à caractère national
- modalités pratiques d'une caisse de péréquation
- un Gouvernement issu de la majorité et dirigé par un Premier Ministre, responsable devant le Parlement ;
- des Cours et Tribunaux.

Les textes législatifs et réglementaires fixeront les règles d'exercice du pouvoir des institutions du pays que le PDC veut :

- décentralisé : pouvoir central et provinces autonomes ;
- démocratique : accès au pouvoir par les élections ;
- social : prééminence du social sur le politique et l'économique, l'accent étant mis sur l'intérêt public, le bien-être collectif et la solidarité.

Le PDC a pour ambition de conduire le peuple au bonheur dans un grand pays uni, fort et prospère, où il fait beau vivre en raison :

- d'une véritable paix de cœur et d'esprit ;
- d'une véritable démocratie pluraliste et participative ;
- d'un véritable Etat de droit ;
- d'une véritable justice sociale distributive;
- d'un véritable mieux-être spirituel, moral, intellectuel et matériel

Les Fondements de la Stratégie de gestion du pouvoir du PDC sont principalement au nombre de deux à savoir **l'Etique et la Bonne Gouvernance.**

1.1 VALEURS FONDAMENTALES

1.1.1 L'ETIQUE

Le PDC compte promouvoir, faire intérioriser et traduire en actes, les valeurs fondamentales spirituelles, éthiques, républicaines et principalement celles de la social-démocratie que sont :

- La liberté sous toutes ses formes : liberté individuelle et collective de pensée, de conscience, de religion ; liberté d'expression, d'information, d'association de réunion, de manifestation, ce qui est un droit inséparable de la dignité humaine à exercer le pouvoir dans les limites de l'intérêt général et de l'ordre public ;
- ° L'égalité de tous en dignité, en droits et devoirs ainsi que la parité du genre garantissant l'égalité entre l'homme et la femme dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, égalité du reste, étendue aux personnes vivant avec handicap qui ont droit comme les autres à la jouissance du bien commun qu'est la République qui doit procurer à tous et à chacun protection, défense, sécurité, amour, vérité, justice, paix, travail, etc....
- La solidarité de destin, d'amour, de partage du fruit du travail, d'assistance mutuelle entre les hommes et d'interdépendance entre les hommes et les peuples ; ce qui implique un devoir d'amour solidaire pour le bien commun, qui se traduit par l'amour patriotique, la solidarité nationale et internationale.

Pour le PDC, toutes ces valeurs consacrées dans la Constitution, seront traduites dans des lois spécifiques à faire appliquer sans faille.

Le PDC entend lutter contre les injustices, la corruption, l'impunité, les violences faites à la femme, les crimes contre l'humanité et autres antivaleurs qui rongent la société Burkinabé.

Il s'agira, pour les combattre, d'actualiser les lois y afférentes, éduquer la population, recourir à la répression judiciaire, etc.

Le PDC compte instaurer la bonne gouvernance dont les principaux indicateurs à imprimer dans tous les secteurs sont :

1° La gestion par objectifs (planification et programmation des actions) (Etat –Entreprises), ce qui implique l'efficacité de décisions et obligation des résultats qui supposent compétence, qualification et sélection rationnelle des responsables dont la bonne gouvernance doit viser à favoriser une croissance économique qui augmente le revenu individuel pour tous et non pour une minorité de privilégiés.

2° La transparence dans la gestion, garantie par une libre circulation de l'information politique, législative, judiciaire, économique, financière, socioculturelle ;

3° La responsabilisation et l'obligation de rendre compte au mandant qu'est le peuple : rendre compte de leurs méthodes et de leurs résultats et en assumer les responsabilités.

4° L'audit (éthique, opérationnel, financier, administratif) des décisions et actions prises par l'Etat (pouvoir exécutif – législatif – judiciaire), et les mandataires publics.

5° La participation au processus de prise de décisions, par tous les acteurs sociaux du développement, les ordres professionnels y compris les groupes de contre pouvoir, les ONG,

la presse, les syndicats et les groupes d'intérêt qui composent une société civile dynamique et responsable c'est-à-dire non instrumentalisée.

6° L'évaluation, le contrôle et la sanction ;

7° L'assainissement du climat des affaires et la régulation de la passation des marchés publics. Il s'agit de créer un environnement politique, juridique et macro-économique propice au libre exercice des activités économiques de tous les acteurs, en accord avec les principes de subsidiarité.

De même, l'action des pouvoirs publics doit être fondée sur les principes de solidarité en établissant des limites à l'autonomie des parties pour défendre les plus faibles.

Il se dégage des différents états des lieux du Burkina et des états généraux sectoriels, **un diagnostic objectif qui relève qu'aucun secteur de la vie nationale n'a été épargné par l'effondrement général du pays dont la cause** réside, entre autre, dans la crise d'homme ou crise d'éthique, la mal gouvernance, les conflits armés et non armés observés ces dernières années dans beaucoup de localités ; la mauvaise gestion des aspects environnementaux et sociaux dans l'exploitation des richesses naturelles du pays, etc.

Une fois le diagnostic posé, le gouvernement va matérialiser ses objectifs spécifiques statutaires, en appliquant les principes de la bonne gouvernance aux secteurs jugés prioritaires ou stratégiques, notamment les 3 (trois) secteurs classiques qui sont :

- Politique – Administration - Justice
- Economie – Finances
- Social – Culture – Arts

1.1.2 LA BONNE GOUVERNANCE

La bonne gouvernance sera renforcée en se fondant sur sept piliers que sont :

1° **L'éducation civique et politique des jeunes** (Ligue des jeunes, autres associations, écoles et universités), et des citoyens adultes pour qu'ils constituent un électorat éclairé, capable d'opérer un choix judicieux des dirigeants et de les sanctionner par un vote alternatif ;

2° **La représentation nationale, provinciale et locale** (élus du peuple), à condition qu'elle soit respectable, formée et pourvue de moyens d'action de contrôle sur l'exécutif et le judiciaire ;

3° **La création d'une institution indépendante d'appui à la démocratie, à la bonne gouvernance et à l'unité nationale**, ex. L'Observatoire National d'éthique et de Démocratie (ONED) ;

4° **La culture de textes, le respect de la Constitution**, des lois et des normes ou standards ;

5° **Le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire afin de le rendre indépendant**, capable de dire le droit et d'appliquer la justice, une justice juste, équitable, susceptible de garantir la paix sociale ;

6° **La reconstruction mentale des Burkinabe**, un impératif pour la nouvelle République, car pour sauver, reconstruire et développer le Burkina, il faut s'attaquer à la racine du mal, en élisant et en nommant des hommes et des femmes compétents, intègres, patriotes, travailleurs, animés d'une réelle volonté politique de réussir, sans voler ni trahir

7° **La parité du genre** consacrant l'égalité et l'équité entre toutes les couches sociales notamment entre l'homme et la femme.

1.1.2.1 LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

Pour garantir, de manière irréversible, la paix, l'unité, la sécurité et la réconciliation nationale, le PDC, une fois au pouvoir, recourra à des instruments et mécanismes relevant de la souveraineté de l'Etat, à savoir :

- des instruments et mécanismes diplomatiques de dialogue, négociation, médiation, réconciliation... aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays avec les parties en présence, en désaccord, en conflit ou en guerre, aux fins d'extirper les causes et réinstaurer la confiance, la paix, l'unité, facteur de développement ;
- des instruments et mécanismes de défense et de sécurité dont dispose un Etat souverain, notamment :
- une armée nationale républicaine apolitique, une véritable force de dissuasion et au service du développement, une armée constituée de patriotes bien identifiés, bien formés, bien entraînés, bien équipés, bien traités (tenue, ration, solde, casernement, munitions, soins de santé), bien disciplinés, bien encadrés par une élite militaire professionnelle.

La tâche la plus urgente sera de renforcer la composante actuelle par formation des hommes de toutes les unités dans divers domaines militaires prioritaires dont la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. Il faudra donc disposer entre autres d'une armée et d'une police nationale citoyennes de proximité présentes sur tout le territoire national.

Il faudra entreprendre la réforme de la police et de l'armée, en renforçant les effectifs ; les capacités techniques matérielles et financières des agents (salaires et indemnités diverses) pour les motiver dans le travail et renforcer l'esprit de patriotisme. Des unités spéciales de lutte contre le terrorisme aux frontières et à l'intérieur du pays seront créées.

Les services secrets intérieurs et extérieurs de sécurité et de renseignements seront réformés pour renforcer leur image de police républicaine, spécialisée en protection des droits humains et en lutte anti terroriste en appui aux forces de défense. Il s'agira de créer un véritable corps d'élite et le rendre capable de fournir, en un temps record, des renseignements, des informations ou éclairages nécessaires à la bonne gouvernance militaire, civile, scientifique, technologique, économique, politique ou stratégique, le doter d'un personnel professionnel c'est-à-dire bien formé, bien équipé, suffisamment patriote, discipliné, codifié, bien rétribué, incorruptible, discret...

Les Services Mixtes de Frontière (SMF) notamment : Police ; Douanes, Agriculture ; Elevage ; Eaux et Forêts, Service d'hygiène, etc....devront être réorganisés, équipés, professionnalisés et mis en synergie par un guichet unique informatisé.

Face à la porosité des frontières, à la persistance du terrorisme et des trafics illicites (armes, drogues, argent sale, marchandises en contre bande) et de conflits armés, **il** faudra arrêter des mesures spéciales, notamment, installer :

- une police militaire spéciale de frontière formée à la mobilité, à la guérilla, à l'antifraude capable de surveiller (filature) les autres services frontaliers

1.2.2.2 LE POUVOIR JUDICIAIRE

Le pouvoir judiciaire étant le garant des libertés et des droits fondamentaux des citoyens, le gouvernement mettra tout en œuvre pour faire instaurer une justice juste, transparente, indépendante, équitable, en vue de :

- prévenir l'impunité, la criminalité, l'anarchie et des antivaleurs telle que la corruption sous toutes ses formes ;
- garantir la paix sociale, une paix de cœur et d'esprit propice à l'épanouissement humain et au développement du pays.

Pour y parvenir, le gouvernement va recourir à la stratégie de :

- Préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire par une triple action consistant à :
- rendre opérationnelle l'autonomie administrative et financière grâce aux lignes de crédit propres ;
- préserver la liberté de conscience du juge contre toute forme de pression ou d'injonction ;
- garantir l'autorégulation de fonctionnement et de la discipline conforme à l'éthique et à la déontologie professionnelles ;
- Essaimer les tribunaux de paix pour rapprocher les justiciables de l'administration judiciaire ;
- mettre les magistrats et leurs auxiliaires dans des conditions humaines de travail à l'abri du besoin (salaire décent et autres avantages), de la corruption et de la concussion
- protéger les justiciables par l'égalité de tous devant la loi, l'exécution des jugements rendus selon la loi, le respect de normes dans les maisons d'arrêt et prisons qui doivent être propices à la correction et à la réinsertion des détenus ;
- Se conformer aux instruments juridiques internationaux (droit de l'homme – protection des enfants – violences contre la femme – prisonniers de guerre – détenus politiques...)
- Restituer les biens mal acquis à l'Etat ou aux tiers ;
- Poursuivre en justice les auteurs des crimes imprescriptibles.

1.2.2.3 L'ELEVATION DU BURKINA A UN SEUIL ENVIABLE DE MONDIALISATION ET DE NORMALISATION PAR LA CREATION, LA PROMOTION ET L'APPLICATION DES NORMES OU STANDARDS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS LES DOMAINES:

- de la production industrielle
- des exportations
- des importations
- de la navigation aérienne,
- des assurances et risques des opérateurs économiques et des consommateurs. en vue de la protection de l'Etat.

Dans cette optique, une fois au pouvoir, le PDC établira un programme d'urgence de renforcement des capacités de contrôle de qualité, de quantité, de conformité en dotant les services concernés de :

- fondement juridique assorti de mesures d'application coercitives à l'encontre des opérateurs économiques réfractaires à l'obligation de contrôle ;
- tarifs rémunérateurs de ses prestations, au lieu d'une tarification arbitraire qui s'apparente à la parafiscalité ;
- équipements informatiques et télématiques performants ;
- ° laboratoires d'analyses et d'essais de référence sur les principaux sites économiques du pays ;
- autorité morale en matière de normalisation, de certification et d'accréditation pour le développement industriel et commercial du pays, en harmonie avec l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation).

En matière de contrôle de qualité des minerais et des matières précieuses, les services compétents devront certifier la traçabilité de ces produits.

En matière de contrôle de qualité des médicaments et autres produits

Assimilés, il sera instruit au Ministère de la Santé de renforcer les capacités opérationnelles de la Direction en charge des pharmacies, et laboratoires.

1.2.2.4 L'ELABORATION DES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

Dans l'élaboration des plans et programmes de développement, l'on tiendra compte des exigences de la mondialisation, principalement dans le domaine de la Coopération avec les partenaires traditionnels et les institutions financières internationales, lesquels ont proposé des instruments stratégiques dont le PDC se servira des résultats déjà atteints pour améliorer la conception et l'exécution des programmes et projets de développement. Ces instruments qui n'ont pas pu convenablement relever les défis de développement de nos pays en cette fin de l'année 2015 et dont le PDC utilisera les résultats déjà atteints dans l'élaboration de ses plans et programmes de développement au bénéfice des populations, sont :

- a) OMD : **Objectifs (8) du Millénaire pour le Développement** dont le 8è préconise la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert non discriminatoire.

Le PDC s'emploiera à l'exploitation des résultats atteints par les OMD en favorisant, par un dialogue permanent, la synergie effective entre le gouvernement, les donateurs et les citoyens.

- b). DHD : **Développement humain durable**, mieux, développement humain intégral, global, solidaire et durable. Ce concept, une version des OMD, vise trois importants domaines liés entre eux à savoir : les domaines politico-économiques, sociaux et environnementaux qui, conjugués entre eux, conduisent à une société humaine plus prospère, et plus juste, garantissant des bénéfices à long terme.

- c) SCADD : **Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable**

d). OHADA : **Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires**. La stratégie vise à harmoniser les paramètres d'assainissement du climat des affaires, une des composantes de la bonne gouvernance.

Face à ces exigences multinationales, le PDC, une fois au pouvoir, aura à relever deux principaux défis, à savoir :

- Comment faire sortir le pays du cycle de rupture du financement extérieur, sans renoncer à celui-ci ?
- Comment renforcer la capacité interne du pays pour mieux se prendre financièrement en charge ?

Fidèle aux valeurs de la **Social-démocratie**, le PDC, pour relever le 1er défi, s'emploiera à œuvrer avec rigueur et transparence face aux partenaires multinationaux, tout en souscrivant au plaidoyer de l'Internationale Socialiste qui, par solidarité internationale, ne cesse de négocier pour que les politiques d'ajustement structurel puissent laisser la place aux politiques d'ajustement du surplus des plus riches en faveur des plus pauvres.

Quant au 2è défi, le PDC poussera le Gouvernement à faire preuve de beaucoup d'ingéniosité, de rigueur et de transparence pour :

- **maximiser les recettes traditionnelles** (régies financières – entreprises – sociétés minières ...) sans pour autant augmenter la pression fiscale ;
- **élargir l'assiette fiscale en l'étendant vers d'autres sources**, notamment l'impôt foncier, l'impôt locatif, les sports, le secteur informel organisé, etc.
- **envisager la possibilité de vente sur pied** c'est-à-dire encaisse anticipée des recettes provenant de l'exploitation minière ou de certaines productions stratégiques qui font courir le monde...

Pour donner satisfaction aux droits ou besoins sociaux de base, le gouvernement devra, au préalable, faire :

- élaborer et financer des plans et programmes de (re) construction ou réhabilitation des infrastructures (de base), sans lesquelles aucun développement n'est possible.

Il s'agit des infrastructures :

- routières et ferroviaires
- aéroportuaires
- sanitaires et pharmaceutiques
- scolaires, universitaires et de recherches
- communicationnelles et télé communicationnelles
- etc.

- élaborer et/ou revisiter les codes et contrats miniers, ... en vue de protéger les intérêts de l'Etat et d'y intégrer la dimension sociale (habitat– santé – éducation...) et environnementale en faveur des populations/communautés riveraines ;
- réguler les actions des ONG et inciter celles-ci à rationaliser et à socialiser leurs activités en vue de contribuer à la satisfaction des besoins sociaux en faveur des populations/communautés.

1.2.2.5 LA REDUCTION SIGNIFICATIVE DE L'EXTREME

PAUVRETE PAR :

- l'emploi
- la protection sociale
- le système sanitaire
- le système éducationnel
- la sécurité alimentaire
- le système vital de l'énergie
- l'habitat et le logement.

Pour cela, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- Recourir aux banques, aux institutions de la micro-finance et à d'autres structures pour financer directement ou indirectement la production des biens et services convertibles : production, transformation, commercialisation agricole, industrielle, artisanale ;
- Contribuer à la création et à la protection d'emplois au profit notamment des jeunes par une juste réglementation du secteur économique ;
- recenser les demandeurs d'emplois et procéder à leur formation progressive ;
- diversifier la formation pratique des demandeurs d'emploi ;
- orienter et affecter les demandeurs d'emploi selon les offres publiques et privées ;
- favoriser l'accès des jeunes filles et femmes à l'emploi et au crédit ;
- assurer le suivi des affectations des travailleurs (signature de contrat de travail – salaire minimum garanti conflits éventuels de travail – assurances, pensions, retraites)
- se conformer aux standards de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).
- renforcer la stratégie de protection des entreprises et des travailleurs par une concertation permanente entre l'Etat et les partenaires économiques et sociaux (c'est-à-dire organisations patronales et syndicales) de façon que ni les impôts et autres taxes ni les salaires et les avantages sociaux ne puissent asphyxier ni les entreprises ni les travailleurs ;
- examiner la possibilité de réhabiliter et de requalifier le Service National pour le Développement (SND), une sorte de pépinière ou d'école pilote destinée à contribuer de manière significative à l'absorption du chômage des jeunes, leur préparation professionnelle et à leur formation tant civique que politique.

1.2.2.6 POLITIQUE REGIONALE AFRICAINE ET INTERNATIONALE

En matière de Diplomatie et de coopération le PDC ouvrera à :

- renforcer l'image de marque du Burkina et coopérer pour garantir le développement d'une diplomatie inoffensive rationalisée et crédible de même qu'une coopération avantageuse pour la promotion authentique et efficace du développement des peuples.

Pour atteindre cet objectif, l'on devra arrêter des mesures géopolitiques et géostratégiques consistant à :

- exercer efficacement la souveraineté de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, à l'intérieur de ses frontières héritées de la colonisation et auquel territoire nul ne peut ni porter atteinte ni déplacer une borne ;

- protéger les droits et les intérêts légitimes des citoyens tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays (Intérêts politiques, économiques, socioculturels) aux fins d'ôter toute velléité aux mouvements migratoires désordonnés, à la fuite de cerveaux et aux trafics illicites ;
- ouvrir rationnellement des Représentations Diplomatiques et/ou Consulaires dotées d'infrastructures et équipements modernes et animées par un personnel professionnel (qualifié et de carrière) patriote, mis à l'abri du besoin et ce, uniquement auprès des Etats et Organisations réciproquement avantageux et respectueux de la dignité et de la souveraineté du pays ;
- favoriser le placement des nationaux dans les structures des organismes internationaux dont le pays est membre effectif ;
- encourager des formes de coopération capables de favoriser l'accès au marché international et de rendre compétitives les entreprises nationales.
- coopérer fructueusement avec les Etats et Organismes qui luttent contre toute forme de terrorisme et contre les réseaux maffieux des capitaux, des stupéfiants, de blanchiment d'argent, des armes et autres criminalités transnationales organisées, notamment la traite des femmes et des enfants, les filières de passeurs, la piraterie aérienne, ou de produits culturels.

Il s'agit en fait de nouer une forme de coopération policière, judiciaire et informationnelle avec lesdits Etats.

Les événements récents (insurrection des 30 et 31 octobre, coup d'Etat de l'ex RSP) viennent de projeter le Burkina, au devant de la scène internationale et renforcent à priori le rôle avant-gardiste qui était déjà celui de notre pays.

C'est dire clairement que nous sommes dans le domaine des droits de l'homme, plus qu'ailleurs peut-être attendus, nous qui venons d'administrer au reste du monde et en particulier à l'Afrique, la preuve que la quête sans concession de la démocratie, de la paix et de la stabilité n'étaient pas nécessairement antinomiques.

Une certaine logique voudrait donc que le Burkina reste à la pointe du combat pour la liberté et un mieux-être des peuples en lutte.

Cette même logique impose que toutes les conventions internationales pertinentes soient non seulement ratifiées mais résolument mises en œuvre par notre pays.

Bien entendu toutes les questions relatives à la liberté de presse font partie des questions sur lesquelles le Burkina n'a pas le droit d'être en retrait, lui qui est déjà cité en exemple.

L'intégration sous-régionale sera également le cheval de bataille moyennant toutefois certains ajustements qui devront être faits au niveau de la CEDEAO.

La diplomatie du développement amorcé depuis quelques années paraît très opportune comme option puisqu'elle s'appuie surtout sur la réalité économique de notre pays dont une part importante du budget est financée grâce à l'aide internationale.

Il ne s'agit bien évidemment pas de promouvoir une politique extérieure qui repose sur la dépendance; il s'agit plutôt d'exploiter au mieux le potentiel du pays qui n'est certainement pas les ressources naturelles comme ailleurs sur le continent.

Dans cet esprit, un accent devra être mis sur le placement des cadres dans les institutions internationales, toute chose qui participe de la valorisation de l'expertise nationale déjà reconnue.

L'avantage comparatif du Burkina est son profil de pays certes pauvre mais combatif, libre, digne et intégré, toute chose qui se retrouve dans le nom que le peuple s'est lui-même librement donné. C'est tout cela qui lui vaut la confiance des partenaires et cette confiance doit être renforcée par les solutions hardies que le gouvernement doit adopter, lesquelles témoigneront de la volonté du pays à creuser son sillon, avec l'appui des autres certes, mais de façon responsable et solidaire d'avec les autres peuples du monde.

Le changement de paradigme à opérer dans ce domaine et qui est conforme au slogan du parti, doit être également de mise dans d'autres secteurs de la vie nationale ou l'imagination et l'innovation devront combler le déficit connu en matière de potentiel naturel.

CHAPITRE II : GOUVERNANCE ECONOMIQUE

2.1 POLITIQUE ECONOMIQUE

Selon le rapport 2014 au Burkina Faso du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé d'une superficie de 274 000 km² et une population estimée à 17,8 millions d'habitants en 2014 avec une croissance démographique de 3,1% par an. C'est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un Produit Intérieur Brut nominal par tête de 792 US\$ (en 2014). Environ 80% de la population vit directement ou indirectement de l'agriculture de subsistance avec d'importants obstacles naturels comme la faible pluviométrie et la faible fertilité des terres qui caractérisent le pays. Sur le plan économique, le pays a enregistré une croissance de 5% en moyenne par an au cours de la dernière décennie. Le PIB par tête a évolué dans le même sens avec un rythme moins soutenu de 2,3% en moyenne. L'économie est basée sur l'agriculture qui alimente les secteurs secondaire et tertiaire. La structure de l'économie montre une dominance du secteur tertiaire qui contribue pour 44% environ à la formation de la valeur ajoutée. La contribution moyenne des secteurs primaire et secondaire est respectivement de 30% et 22%. L'or et le coton constituent les principaux produits d'exportation et représentaient 87% des recettes d'exportation en 2014. Malgré les performances macroéconomiques, le taux de pauvreté baisse difficilement. Avec un indice de développement humain de 0,388 selon le PNUD, le Burkina Faso était classé 181^{ème} sur 187 pays dans la hiérarchie du niveau de développement en 2013. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages indique une incidence de la pauvreté de 46,7% en 2009. Les régions du Nord et de l'Est paraissent les plus pauvres avec respectivement une incidence de 64,6% et 62,1%.

Au regard de ce qui précède, la vision du PDC sur la gouvernance économique s'inscrit dans une dynamique d'appropriation des résultats de l'étude prospective « Burkina 2025 ». Les actions prioritaires ci-après sont retenues :

- renforcer les capacités de pilotage du développement ;
- poursuivre les appuis aux départements ministériels pour la formulation de leur politique sectorielle ;
- mettre en place et systématiser le budget-programme dans tous les départements ;
- promouvoir la culture de la gestion axée sur les résultats ;
- renforcer le Management Orienté sur les Résultats (MOR) des entreprises publiques ;
- Assurer une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques tout en recherchant l'efficacité dans l'utilisation de l'aide publique au développement ;
- promouvoir les valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des affaires publiques à travers une meilleure gestion des finances publiques, la lutte contre la fraude, le faux et la corruption.

Le PDC œuvrera à favoriser un environnement macro-économique qui permet des synergies constructives entre les principaux acteurs sociaux que sont :

- l'Etat, comme garant d'un environnement politique, juridique et macro-économique propice aux activités des autres acteurs ;
- le secteur privé, comme créateur d'emplois et générateur de revenus ;
- la société civile, comme animatrice des groupes qui participent aux activités économiques, politiques et sociales.

Quant au Régime économique, le PDC adhère aux valeurs de la social démocratie qui prône l'économie sociale de marché c'est-à-dire un système économique où l'entreprise, le marché, la libre créativité humaine, ou libre entreprise, la propriété privée et la responsabilité qu'elle implique dans les moyens de production des richesses, selon les normes et standards nationaux et internationaux, jouent un rôle déterminant et positif, tandis que l'Etat, outre ses rôles d'harmonisation et d'orientation du développement, veille à la répartition équitable des revenus, en d'autres termes, la répartition équitable du bien-être ou progrès social.

Pour le bon exercice de l'autorité économique, il faudra recourir à la stratégie de :

- pousser les agents économiques et les experts en économie à l'effort pour concevoir et réaliser des projets économiques et sociaux capables de générer une société plus juste et plus humaine ;
- assainir le climat général des affaires, grâce à :
 - l'extirpation des principaux obstacles administratifs et réglementaires ;
 - l'amélioration des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement des affaires et de l'emploi ;
 - l'élaboration d'un code d'investissement incitatif et l'octroi de facilités aux initiatives promotrices d'emplois et de richesses ;
 - la mise sur pied des mécanismes transparents de passation des marchés publics ; etc.
- définir un programme agricole national pour assurer l'autosuffisance alimentaire en faisant de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts et de la faune, des secteurs prioritaires capables de développer l'industrie locale du domaine agro-pastoral sur toute l'étendue du territoire national.

En matière de politique financière, le PDC œuvrera à Planifier et à programmer des actions prioritaires visant à influencer sur la croissance et à améliorer la gestion des finances et des entreprises publiques ou mixtes.

Il s'agit des actions suivantes :

- Assainir la gestion budgétaire par :
 - la gestion sur base de caisse et le non-recours au financement monétaire ;
 - l'informatisation de la chaîne des dépenses, avec priorité aux salaires et aux dépenses de développement ;
 - l'obligation de procéder à la reddition des comptes ;

- exiger la rentabilité des régies financières et des entreprises publiques ou mixtes par :
 - des audits réguliers de gestion
 - le respect des dépenses d'investissement
 - la rigueur dans la présentation des bilans, le paiement des impôts et dividendes à l'Etat et l'informatisation de la chaîne de collecte et de versement des recettes par la voie bancaire ;
 - définir une politique fiscale de développement visant l'élargissement de l'assiette fiscale sans pression fiscale accrue ;
 - assainir le système bancaire, de la micro-finance et des assurances
 - °exiger une gestion saine de la monnaie, du crédit et de change
 - veiller à la mobilisation et à la gestion des aides au développement

Le gouvernement travaillera à concevoir et à élaborer un plan de restructuration du secteur des institutions bancaires et de micro-finance, aux fins de :

- financer la production et de la consommation ;
- booster l'économie nationale ;
- Stabiliser le niveau général des prix.

Dans un système d'économie de marché socialement réglée, le PDC devra faire charger le Ministère de l'économie de missions spécifiques de :

- Réglementer la libre entreprise en vue du respect de l'éthique des affaires dans tous les secteurs de :
 - Production, extraction
 - Industrie, artisanat
 - Distribution, transport, commercialisation
 - Consommation
 - Constituer des réserves physiques stratégiques (économies) à stocker dans des entrepôts, silos, tanks, citernes, banques etc.
 - Attirer l'informel vers le formel
 - Recycler les déchets industriels, nucléaires, agricoles, monétaires...
 - Réglementer les poids et unités de mesures des produits commercialisables sur le marché

2.2 POLITIQUE COMMERCIALE : L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Le Burkina Faso à l'instar de la plupart des pays africains est confronté à un problème de pauvreté qui handicape son développement socio-économique. La réduction significative de cette pauvreté constitue un des principaux objectifs des politiques économiques et sociales mises en œuvre dans notre pays. Ainsi, depuis 1991, notre pays a renoué avec les lois de marché et s'est engagé résolument dans de nombreuses réformes économiques avec l'appui de la communauté internationale, afin de jeter les bases d'une économie libérale où le secteur privé sera le principal moteur de la croissance économique. Ainsi, des résultats appréciables

ont été enregistrés dans l'environnement des affaires, dans l'accroissement de la production industrielle et de l'artisanat, ainsi que dans la compétitivité des entreprises. Malgré l'évolution de ces différents secteurs qui ont permis au Burkina d'atteindre un niveau de performance économique stable durant la dernière décennie, force est de constater la persistance de nombreuses insuffisances dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

En effet, le secteur industriel burkinabé qui comprend majoritairement les industries manufacturières, extractives, agroalimentaires, l'électricité, le gaz, l'eau etc., demeure toujours embryonnaire. En dépit de sa part contributive à la création d'emplois et de richesse, aux exportations et aux investissements, ce secteur fait face à d'énormes contraintes qui sont liées principalement à la cherté des coûts de facteurs de production, la faible disponibilité en main d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénieries, la prédominance du caractère informel des unités industrielles, la faible compétitivité des industries locales, la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations, la fraude et la concurrence déloyales, la faible transformation des matières premières, le manque de capacité de production de transformation.

En outre, le secteur de l'artisanat constitue le secteur important dans la vie socioéconomique du Burkina Faso. Deuxième pourvoyeur d'emplois après le secteur de l'agriculture et de l'élevage, l'artisanat contribue pour près de 30% au produit intérieur brut du Burkina Faso. L'artisanat permet la mise en valeur des ressources locales, la production de biens et services à un coût réduit, la promotion et la conservation du patrimoine culturel. Il apporte aussi un complément à l'industrie à travers des relations de sous-traitance et favorise l'installation et la formation des adultes et jeunes scolarisés ou non en milieu rural comme en ville. Cependant, le secteur connaît des difficultés liées à la formation et à l'organisation des acteurs, au manque de financement, à la faible qualité et l'absence de protection des créations artisanales, au statut de l'artisanat et surtout à l'écoulement des produits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En tant que pays enclavé, l'économie du Burkina Faso est fortement dépendante du commerce régional et international se traduisant par une balance commerciale déficitaire. Les exportations concernent principalement les matières premières et les produits agricoles généralement semi ou non transformés tandis que les importations sont concentrées sur les produits pétroliers, manufacturiers et alimentaires et les matières premières nécessaires au fonctionnement des industries locales.

Le commerce intérieur burkinabé est caractérisé par une faible compétitivité des produits locaux, une forte demande en produits importés, notamment alimentaires, une absence de concurrence saine et loyale, des services de contrôle des prix et de la concurrence peu outillés, une insuffisance de promotion des produits locaux, le manque de transparence et la fraude. Quant au commerce extérieur, il est surtout caractérisé par une faible qualité et compétitivité des produits à exporter, un faible niveau de transformation des produits exportés, une grande dépendance chronique à un nombre limité des produits exportés et la méconnaissance des opportunités d'exportations de certains produits.

Afin de faire du secteur privé en général et principalement les secteurs de l'industrie et du commerce, le catalyseur de la croissance économiques, les actions prioritaires suivantes sont indispensables dans le domaine de :

2.2.1 L'INDUSTRIE :

- la maîtrise de la qualité et le renforcement de la qualification du personnel ;
- la transformation et la valorisation des ressources nationales agroalimentaires et de l'élevage ;
- la réduction des coûts de facteurs de production ;
- le renforcement des mesures incitatives à l'investissement ;
- la mise en place d'un fonds de l'industrialisation ;
- le renforcement des infrastructures d'accueil à l'activité industrielle par les extensions, la viabilisation des zones industrielles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- la création de nouvelles zones industrielles dans les chefs lieu des régions ;
- le développement du système national de management de la qualité ;
- l'appui à la promotion des filières et des systèmes productifs.

2.2.2 LE COMMERCE :

- L'instauration d'une concurrence saine, loyale et transparente ;
- Le renforcement des capacités des acteurs et la promotion des produits locaux ;
- Le renforcement des capacités des services d'appui non financiers et des organisations d'intermédiaires ;
- la promotion de la consommation des produits locaux substituables aux importations (riz, pommes de terre, Faso Dafani, etc.) ;
- la diversification des sources d'approvisionnement à travers une recherche des sources d'approvisionnement compétitif.

2.3 LA CROISSANCE ECONOMIQUE

L'ambition du PDC est de réaliser une croissance économique forte, durable et génératrice d'effets multiplicateurs à même de lutter contre la pauvreté. Ce modèle de croissance repose sur une approche novatrice qui met l'accent sur la promotion des pôles de croissance, le développement des filières porteuses, la promotion des niches et des grappes d'entreprises ainsi que la promotion d'une croissance qui prend en compte les couches sociales vulnérables pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Les pôles de croissance permettront de structurer l'appareil de production et de diversifier l'offre en matière de produits alimentaires pour sécuriser la population du point de vue alimentaire et nutritionnel puis en produits d'exportation afin de fournir des devises au pays. Il s'agira de mettre en place des pôles de croissance (dont des agropoles et une zone économique spéciale) pour attirer les investisseurs et favoriser les exportations.

2.3.1 L'ACCROISSEMENT DE L'ACCES AU FINANCEMENT

L'accroissement de l'accès au financement constitue une préoccupation essentielle pour le PDC. Pour ce faire, il compte mener les actions suivantes :

- inciter les banques dans le cadre d'un partenariat public-privé, à développer leurs réseaux pour couvrir l'ensemble des principales villes de notre pays ;

- encourager la transformation des unions nationales de coopératives d'épargne et de crédit en institutions financières à caractère monétaire ;
- renforcer leurs capacités afin que, dans le cadre d'un mandat novateur, elles puissent accéder au refinancement de la Banque Centrale ;
- le décloisonnement du système financier ainsi opéré sera l'intégrateur des agents économiques restés jusqu'alors à la marge du système bancaire.

La nouvelle concurrence aura un double effet bénéfique : la réduction du coût du crédit et un financement accru des investissements.

2.3.2 LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE AU NIVEAU DES COUCHES SOCIALES VULNERABLES

La réduction de la pauvreté demeure un défi majeur à relever pour le Burkina Faso. Pour y parvenir, il faut accélérer la croissance en formulant des politiques qui prennent en compte l'augmentation des revenus des couches les plus pauvres de la population afin de réduire les inégalités et d'assurer une croissance équitable.

A cet effet, le PDC entend promouvoir une croissance pro-couches vulnérables, en procédant à l'identification et à la mise en œuvre d'actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté, par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d'accroissement des revenus pour les pauvres. Ces actions toucheront notamment le secteur agricole, le secteur des infrastructures et le secteur de l'artisanat, domaines de concentration par excellence des populations pauvres et des personnes vulnérables. Elles toucheront également les secteurs sociaux et la redistribution des fruits de la croissance qui permettront, tout en accélérant la croissance, d'assurer l'accroissement des revenus des pauvres.

2.4 LES SECTEURS DE PRODUCTION

2.4.1 L'AGRICULTURE

Le développement du secteur rural est une préoccupation majeure pour le PDC. En effet, le secteur rural joue un rôle prépondérant dans l'économie burkinabé car il occupe environ 86 % de la population active et fournit 61,5 % des revenus monétaires des ménages agricoles.

Les principales difficultés qui entravent le développement du secteur rural concernent la faiblesse et l'irrégularité des pluies, l'accès aux crédits, la faiblesse du financement public, le coût élevé de l'énergie, des intrants et équipements agricoles, l'enclavement des principales

zones de production la faible capacité des acteurs et de leurs organisations ainsi que la faible coordination des multiples interventions et la faible compétitivité des produits agricoles.

Les réformes entamées au cours des trois dernières décennies par les différents gouvernements n'ont pas permis d'apporter des solutions pertinentes en vue d'impulser un développement harmonieux du secteur rural.

La vision du PDC au cours des cinq années à venir est de faire de l'agriculture burkinabé un puissant levier de développement permettant d'assurer une croissance économique forte et de fournir à tout moment, à l'ensemble de la population, une alimentation équilibrée, suffisante et saine à travers la modernisation des exploitations agricoles.

Les mesures et actions prioritaires ci-après seront entreprises :

➤ **Au niveau de l'accroissement, de la diversification et de l'intensification des productions agricoles :**

- Initier des actions pouvant contribuer à la valorisation du métier d'agriculteur ;
- améliorer les conditions d'accès aux crédits auprès des banques et des institutions de micro finance ;
- assurer un appui-conseil de qualité aux producteurs et mettre l'accent sur la recherche / développement ;
- développer l'hydraulique agricole à travers l'investissement dans les aménagements hydro-agricoles pour assurer la maîtrise de l'eau ;
- promouvoir les filières porteuses ;
- promouvoir la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles en créant des industries industrialisantes et en améliorant la compétitivité des produits agricoles;
- mettre à la disposition des producteurs, des intrants (semences de variétés améliorées à haut rendement, engrais, fumure organique, etc.) et des équipements de qualité à travers des conditionnalités bien étudiées et assurer la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- renforcer l'implication massive des investisseurs privés et des organisations professionnelles agricoles dans les divers maillons du marché des intrants et des produits agricoles;
- appui des producteurs en facteurs de production (semences de variétés améliorées à haut rendement, engrais, microcrédits, fumure organique, etc.)

- prendre en compte l'émergence des nouveaux acteurs, avec l'apparition de nouveaux besoins jusque-là non couverts par les offres actuelles d'appui conseil.
- **Au niveau de la commercialisation des produits agricoles et de l'amélioration des revenus,**
 - construire des infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
 - assurer la transformation des produits afin d'en améliorer la conservation et d'accroître la valeur ajoutée ;
 - mettre en place et des cadres de concertation des acteurs du marché des intrants et des produits alimentaires ;
 - améliorer de la compétitivité des produits destinés à l'exportation en assurant un contrôle strict sur le respect des normes de qualités des intrants et des produits alimentaires mis sur le marché et la certification de ces produits. Pour ce faire, il sera nécessaire d'adopté des lois sur la gestion des pesticides, sur la protection des végétaux, sur le warrantage et la tierce détention ;
 - promouvoir la spécialisation des zones de productions partout où cela est possible selon les avantages comparatifs ;
 - favoriser l'autonomisation et la viabilité économique des organisations de producteurs en matière d'approvisionnement et de commercialisation des produits agricoles ;
 - promouvoir des activités génératrices de revenus et l'auto-emploi ;
 - développer les infrastructures post-récoltes et de transformation pour valoriser au mieux les produits agricoles ;
 - proposer un mécanisme de sécurisation des investissements ;
 - désenclaver les zones de production.
- **Au niveau de la gestion durable des ressources naturelles,**
 - assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier et la sécurisation foncière des exploitations, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différends fonciers;
 - promouvoir des systèmes de production qui garantissent la durabilité et la pérennité des écosystèmes en adoptant des approches d'intensification raisonnée des systèmes de production ;
 - prévenir et gérer efficacement les conflits liés au foncier et à la gestion des ressources naturelles ; foncières

- mettre en place un système d'information sur l'eau afin d'assurer une meilleure connaissance et un meilleur suivi des ressources en eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau ;
 - promouvoir la recherche /développement afin d'améliorer les connaissances fondamentales sur le cycle et les usages de l'eau dans l'esprit d'une meilleure maîtrise et exploitation ;
 - organiser, aménager l'espace rural (zonification) et réglementer l'utilisation des différents espaces (agricoles, pastoraux, sylvicoles) ;
 - limiter les effets des activités minières sur les ressources renouvelables et l'environnement par la sensibilisation et une réglementation consensuelle rigoureuse ;
 - assurer l'application effective des cadres législatifs et réglementaires nationaux et internationaux en matière de gestion et de protection des ressources naturelles ;
 - délivrer des attestations de possession foncière, puis de titres de jouissance au profit des producteurs réguliers, conformément aux dispositions et conditions en vigueur, tout en affectant des quotas pour permettre l'installation effective des femmes et des jeunes sur les périmètres ;
 - promouvoir la participation des communautés locales à travers leurs représentants locaux légitimes, dans toutes les actions d'aménagement et de mise en valeur des ressources naturelles locales.
- **Au niveau du renforcement des capacités des acteurs et de l'organisation des acteurs,**
- renforcer les capacités des organisations professionnelles à travers la structuration et le renforcement institutionnel de ces organisations ;
 - promouvoir la formation professionnelle et l'alphabétisation au profit des acteurs du monde rural ;
 - renforcer les capacités des opérateurs privés pour améliorer leur productivité et leur adaptabilité à la concurrence des entreprises tout en encourageant l'investissement privé ;
 - améliorer l'environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire afin de faciliter l'exécution du rôle de chaque acteur du monde rural;

- apporter un appui institutionnel aux organisations paysannes et aux collectivités locales à travers des programmes de formation appropriés.
- appuyer à la mise en place de coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) dans toutes les communes ;
- faciliter la concertation interprofessionnelle ;
- refonder les Centres de Promotion Rurales (CPR) dans les régions pour prendre en compte les besoins actuels de formation des acteurs ruraux ;
- transformer le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou en un Centre d'excellence de renommée sous régionale doté des capacités étendues pour prendre en charge toute la chaîne des valeurs des filières de production ;
- valoriser les savoir-faire paysans en intégration avec les technologies modernes ;
- encourager l'émergence de structures privées de formation aux métiers de développement rural ;
- introduire dans les curricula de formation de l'enseignement de base et du secondaire, des modules basiques d'apprentissage aux métiers agricoles.

➤ **Au niveau de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la gestion des crises agricoles**

Le droit à l'alimentation constitue un des droits fondamentaux de l'homme reconnu dans les traités internationaux. Le PDC travaillera au respect des engagements pris par la communauté internationale et interafricaine pour un objectif faim zéro au Burkina Faso dans les très prochaines années.

Les actions prioritaires suivantes seront poursuivies :

- renforcer le dispositif actuel de sécurité alimentaire ;
- augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ;
- renforcer les disponibilités alimentaires et assurer un meilleur accès des populations aux produits alimentaires ;
- améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ;
- désenclaver les zones de production et de consommation des denrées alimentaires ;
- accroître les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation ;
- améliorer les opportunités de revenus des populations ;

- améliorer le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires ;
 - renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec les impératifs de la résilience des communautés et des ménages vulnérables ;
 - renforcer la coordination et la gouvernance des institutions publiques et privées en charge de la sécurité alimentaire ;
 - renforcer et mettre en place des instruments innovants et efficaces de prévention et de gestion des crises alimentaires dans notre pays ;
 - doter le pays, de laboratoires et d'équipements agricoles conformes aux normes et standards
 - améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
 - assurer la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle des produits alimentaires.
- **Au niveau des réformes sur les politiques et stratégies agricoles,**
- adopter une politique volontariste et courageuse de spécialisation régionale dans la production agricole en fonction des potentialités et avantages comparatifs de chaque zone agro climatique ;
 - doter le Burkina d'une vision prospective du secteur agricole intégrant l'agriculture, l'élevage et l'environnement ;
 - organiser les structures par programme obéissant à une planification opérationnelle des actions ;
 - veiller à la continuité à long terme des actions et à la stabilité institutionnelle des structures du développement rural ;
 - responsabiliser davantage les collectivités territoriales et les organisations professionnelles dans la mise en œuvre des politiques et actions de développement ;
 - créer les conditions favorables au développement des industries agroalimentaires locales fortes et compétitives ;
 - favoriser la mise en place d'un système national efficace de monitoring et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
 - réduire sensiblement la tendance à la dégradation de l'environnement et les effets néfastes des changements climatiques.

2.4.2 L'ELEVAGE

La problématique de la promotion de l'Élevage est une question prépondérante et essentielle pour le PDC. En effet, le parti prône la modernisation de l'élevage par la réalisation de

ranchs modernes, la protection et l'encadrement du pastoralisme, de l'aviculture, de la pisciculture, le financement de la recherche, la commercialisation et l'industrialisation par la transformation agro - alimentaire des produits d'élevage.

Ceci passe aussi par le financement et la réalisation de grands ranchs modernes, l'industrialisation par la transformation agroalimentaire, la commercialisation des produits d'élevage dans des labels de qualité.

Les populations qui pratiquent l'élevage seront soutenues, protégées et subventionnées afin de prévenir et de gérer les conflits fonciers.

Il sera promu l'amélioration de la compétitivité de l'élevage par une intensification progressive et un meilleur accès aux marchés pour les éleveurs. Les actions qui seront entreprises sont décrites ci-dessous :

- la structuration des acteurs des différentes filières animales et le renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles des organisations professionnelles et des interprofessions existantes ;
- l'alphabétisation et l'éducation non formelle des éleveurs seront promues et les manuels de vulgarisation seront traduits en langues nationales et diffusés. De façon plus générale, l'accès des éleveurs aux technologies améliorées sera favorisé.
- l'amélioration de l'alimentation du cheptel à travers la production et l'acquisition des aliments concentrés, en appuyant les acteurs à mettre en place des unités d'aliment bétail et à développer des mécanismes d'accès à ces intrants.
- Le développement des infrastructures de mise à marché dans le domaine de la transformation, de la conservation et de la commercialisation des produits animaux, à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures (aires d'abatage, marchés à bétail, abattoirs).
- la définition et la relecture des normes de qualité des produits animaux, l'accompagnement des unités dans la certification des produits animaux, la formation des acteurs en matière de normes de production, la diffusion des normes de production, le contrôle de l'application des normes.
- la promotion de la recherche en matière de productions animales.

Pour les cinq prochaines années, il s'agira surtout de :

- organiser les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, centres de recherche et de formation) sur des bases entrepreneuriales ;
- stimuler la recherche de la performance et de la compétitivité ;

- offrir les perspectives de marché et développer des projets de coopération innovants et compétitifs ;
- prévenir, contrôler et éradiquer efficacement les maladies animales prioritaires et transfrontalières (fièvre aphteuse, Péripleumonie contagieuse bovine, peste de petit ruminants, peste porcine africaine, maladie de Newcastle, influenza aviaire hautement pathogène, peste bovine et les trypanosomoses) ;
- renforcement du cadre législatif et règlementaire ;
- renforcement de la santé publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- renforcer le cadre juridique et règlementaire de sécurisation des activités d'élevage ;
- sécuriser et rendre fonctionnels, les espaces pastoraux ;
- assurer l'accès durable à l'eau pour les animaux et les activités de production animale ;
- mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de gestion des crises et vulnérabilités alimentaires du cheptel.

2.4.3 LA FAUNE, LA FORET ET LA PECHE

Un des défis majeur pour le PDC est la préservation et la valorisation de la diversité biologique, l'accroissement et la valorisation des ressources halieutiques et fauniques, l'amélioration de la contribution des produits forestiers (ligneux et non ligneux), fauniques et halieutiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois et à l'accroissement des revenus des populations. Les investissements pour le développement des ressources forestières, fauniques et halieutiques devront être soutenus et le partenariat pour la gestion durable des terres, développé.

Les actions à mener porteront sur la valorisation des produits forestiers non ligneux (cueillette et chasse) et le tourisme cynégétique ainsi que le développement des ressources halieutiques et la filière poisson.

Dans le cadre du développement des filières forestières et fauniques, il s'agira de :

- renforcer le cadre législatif et règlementaire (élaboration, adoption et diffusion de textes juridiques) ;
- promouvoir des infrastructures fonctionnelles de mise en marché (boutiques et magasins spécialisés) ;

- réaliser et réhabiliter les pistes et ouvrages de franchissement dans les aires protégées ;
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- mettre en œuvre des actions d'Information, d'éducation, de communication (IEC) ;
- promouvoir des technologies améliorées et adaptées aux utilisateurs, avec des équipements et techniques de cueillette, de stockage, conservation, de conditionnement et de transformation de Produits Forestiers Non Ligneux ;
- promouvoir des activités touristiques (éco-tourisme, chasse et pêche sportives)

2.4.4 LES MINES

Le développement du secteur minier constitue une préoccupation majeure pour le PDC. Les actions à entreprendre permettront de :

- maintenir la confiance des investisseurs et attirer de nouveaux dans ce secteur stratégique de l'économie nationale de par ses chaînes de valeurs et d'entraînement ;
- procéder à la relecture du code minier pour mieux tenir compte des réalités du secteur, de la nécessité de protéger l'environnement et de lutter contre la pauvreté ;
- mettre en place une base de données informatisée pour un meilleur enregistrement et suivi des exportations et des flux financiers ;
- faire mieux bénéficier les populations locales aux richesses créées par l'exploitation des ressources minières à travers la réalisation de meilleures Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux de l'exploitation minière sur les environnements biologique et humain, de même qu'à travers l'élaboration et l'application de plans de réinstallation consensuels, des populations affectées par les projets d'exploitation minière;
- impliquer les populations locales dans les prises de décision sur l'exploitation des ressources minières et les actions prévues en leur faveur ;

2.4.5 L'ARTISANAT, LES INDUSTRIES CULTURELLES ET LE TOURISME

Selon le recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, la population burkinabé est estimée à 14 017 262 habitants. Elle se décompose en 6 768 739 hommes et 7 248 523 femmes soit 94 hommes pour 100 femmes. Les femmes représentent 51,7% de la population globale contre 48,3% d'hommes. Selon le sexe, le rapport relève que 21% des hommes et 19,50% de femmes recensés vivent en milieu urbain. Les populations des deux grandes villes Ouagadougou et de Bobo Dioulasso enregistrent respectivement 42,7%

et 15,7% de la population urbaine totale. La population burkinabé est en majorité jeune dans la mesure où la frange juvénile représente 52%.

Au Burkina Faso la pauvreté a un visage féminin et juvénile. En effet, nombreux sont les jeunes et les femmes en situation de chômage par manque de qualification du fait d'une très faible offre de formation, parfois inadaptée

L'artisanat reste sans conteste le secteur économique qui offre le plus de possibilités non seulement d'apprentissage d'un métier mais surtout d'insertion socioprofessionnelle. Malheureusement celui-ci est aussi inorganisé que peu structuré ; ce qui entrave son émergence et l'empêche d'être compétitif et de prospérer dans un environnement concurrentiel.

Au Burkina Faso, l'artisanat contribue pour près de 30% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) avec plus d'un million d'artisans dont plus de la moitié sont des femmes. L'artisanat est le 3^e pourvoyeur d'emplois après l'agriculture et l'élevage. C'est donc un secteur capital pour le développement du pays et c'est pourquoi le PDC entend l'utiliser comme un des leviers de la promotion d'une croissance forte et mieux partagée.

2.3.5.1 Organisation, structuration et réglementation du secteur de l'artisanat

Suivant un décret pris en 1998 les activités artisanales au Burkina Faso sont classées en 9 corporations regroupant 110 métiers alors que les organisations d'artisans ne sont pas constituées par corps de métiers ; ce qui aurait facilité un regroupement homogène des structures ayant des activités similaires et confrontées plus ou moins aux mêmes difficultés professionnelles. Le PDC entend donc :

- *Prendre des textes réglementaires liés à l'organisation des métiers par corporation*
- *Favoriser une synergie d'actions entre les structures de représentation des artisans au niveau national ainsi qu'entre les ministères intervenant dans le secteur de l'artisanat*

L'apprentissage d'un métier auprès d'un maître artisan n'est pas régi par un cadre formel.

Le PDC une fois au pouvoir réglementera l'apprentissage comme cela se pratique dans les pays voisins. Cela favorisera la mise sur le marché des artisans bien formés et qualifiés.

2.3.5.2 Formation professionnelle des artisans

L'offre de formation professionnelle en matière d'artisanat est insuffisante et inadaptée au Burkina Faso. On peut aussi noter :

- le non valorisation des métiers d'artisanat ;
- l'insuffisance des qualifications techniques professionnelles des artisans ;
- l'insuffisance de formations spécifiques et innovantes ;
- l'inadéquation entre formation et emploi.

Le PDC travaillera à :

- *valoriser l'apprentissage pour qu'il ne soit pas boudé (c'est un héritage du système scolaire français ou même aujourd'hui encore en France l'apprentissage est boudé)*

- *faire la promotion des artisans méritants pour qu'ils soient des modèles de réussite pour la jeunesse en quête de repère et attirer ainsi des jeunes vers la formation professionnelle*
- *créer des centres de formation dans les provinces pour assurer la formation de type duale des apprentis et le perfectionnement des patrons*
- *associer l'alphabétisation fonctionnelle aux formations techniques*

2.3.5.3 Financement dans le secteur de l'artisanat

Les principales difficultés rencontrées dans le financement de l'artisanat peuvent se résumer comme suit :

- l'inadaptation du code des investissements à l'entreprise artisanale
- la faible culture d'entreprise
- l'absence de garanties, en particulier chez les femmes
- l'absence d'informations comptables chez la plupart des artisans
- la faible dotation des fonds de financement de l'artisanat

Le gouvernement s'emploiera à promouvoir le développement des Sociétés de Cautionnement Mutuel (SCM) qui offrent des conditions d'accès au crédit meilleures que tout autre système financier (système bancaire classique) et à promouvoir la culture de l'épargne avant le crédit, par des formations au bénéfice des artisans.

2.3.5.4 Commercialisation des produits de l'artisanat

Les principales difficultés en matière de commercialisation des produits de l'artisanat sont :

- l'acquisition de matières premières (le cas le plus paradoxal est le cas du fil de tissage issu du coton dont le Burkina est le premier producteur en Afrique et qui n'existe pas sur le marché burkinabé)
- le recul de la culture de consommation de produits locaux
- la non maîtrise des circuits de commercialisation des marchés internationaux

Pour cela le PDC entend augmenter les dispositifs de promotion des produits et services en lien avec le marché, au regard des filières porteuses telles que celle du textile, de la transformation des produits agricoles, du cuir.

En matière de réformes sur les politiques et stratégies de développement de l'artisanat, le PDC va mettre en place une politique qui fera du Burkina Faso d'ici 2020 – 2025 un pays de services (prestataires de services) avec une main d'œuvre abondante et qualifiée du fait de ses ressources du sous sol limitées par rapport aux autres pays de la sous région. A ce titre , il envisage les actions suivantes :

- *adopter une politique volontariste et courageuse de réglementation de l'apprentissage comme cela se fait dans les pays voisins. Cette démarche permettra au Burkina Faso d'avoir des artisans bien formés et qui iront vendre leurs compétences dans les pays de la sous région comme aujourd'hui c'est le cas des jeunes béninois, togolais et ghanéens qui sont sur tous les chantiers à Ouaga 2 000 laissant les travaux ne nécessitant pas une bonne qualification, aux ouvriers burkinabé.*
- *adopter une volonté politique pour faciliter l'accès des artisans aux marchés publics de l'Etat (Tables bancs, tenues militaires et scolaires, ameublement des édifices*

publics etc.) et arrêter les commandes en Chine ou Dubaï de meubles, de brouettes, de pelles après 50 années d'indépendance

- *renforcer les entreprises existantes qui pourront à leur tour prendre beaucoup de jeunes en apprentissage qui iront s'installer à leur compte après des années dans ces ateliers. Sinon la formation des jeunes aux métiers en quelques mois est un leurre c'est du gaspillage de ressources car aucune des entreprises ne survivra lorsque l'Etat va arrêter son soutien à ces jeunes et c'est une bombe à retardement pour la société.*
- *promouvoir le textile burkinabé dans l'événementiel, la décoration intérieure et l'ameublement.*
- *améliorer la disponibilité du fil par l'accroissement des capacités de production par le renforcement des structures industrielles existantes ou en créer d'autres sociétés de production de fil pour satisfaire la demande qui est croissante.*

L'artisanat présente un fort potentiel économique et de création d'emplois au Burkina. Pour le développement du secteur, le PDC entend :

- encourager l'émergence de producteurs de référence ;
- identifier les filières porteuses pour en faire le fer de lance dans cette phase de démarrage ;
- encourager l'émergence de PME artisanales (aide à la production, aide à la vente, aide au financement) ;
- structurer les artisans individuels urbains et ruraux dans des coopératives, et autres systèmes productifs locaux pour améliorer leur performance et leur compétitivité.

2.3.5.5 Le Tourisme

Dans le domaine du développement du tourisme, les efforts seront concentrés sur :

- la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'offre touristique basée sur la qualité et la diversification des modes d'hébergement, la restructuration et la rénovation des sites touristiques ;
- la valorisation du produit touristique dans les domaines du tourisme culturel, écologique, et de loisir en tant qu'instruments pour le renforcement de la rentabilité du secteur ;
- la promotion du tourisme intérieur en tant qu'axe stratégique de développement du tourisme en général ;

- la relance du rôle du secteur privé dans le développement du tourisme et la gestion du secteur particulièrement dans les domaines de la promotion, de la formation et de la réalisation d'infrastructures ;
- une meilleure estimation de la part contributive du Tourisme dans le budget de l'Etat et la prise de dispositions en vue de permettre cette contribution.

Parallèlement, les activités de loisirs seront développées, notamment la promotion du loisir urbain destiné aux familles, en renforçant la création de parcs urbains et d'espaces de loisirs destinés aux enfants et aux jeunes ainsi que l'implantation d'espaces commerciaux.

En de soutenir fortement la promotion des arts de la culture et le tourisme , il convient de retenir que selon les valeurs fondamentales de la Social démocratie, l'Etat de droit produit et/ou aide à produire des richesses selon les principes de l'économie sociale de marché et veille au progrès social et culturel de la population, par une répartition équitable des richesses produites ; c'est la dimension socioculturelle de la bonne gouvernance.

Le gouvernement mis en place par le PDC veillera au bien-être spirituel et intellectuel du peuple, ce qui revient à faire comprendre, promouvoir et vivre l'âme du peuple qu'est la culture c'est-à-dire un ensemble de valeurs et de mentalités véhiculées ou manifestées par les langues, les lettres, les sciences, les arts, les sports, les loisirs.

L'Etat veillera à :

- financer ou a encourager le financement des infrastructures artistiques, muséologiques, linguistiques, scientifiques, sportives, touristiques, etc.
- encourager la créativité libérale certes, mais plus professionnelle
- protéger la propriété intellectuelle, les droits d'auteur et le patrimoine physique et immatériel.

La place des responsables coutumiers et des différents responsables de cultes dans les milieux sociaux politiques sera davantage clarifiée tout en permettant leur contribution à la vie de la nation sur la base de dispositions légales et réglementaires qui seront prises.

2.4 LES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

Concernant le développement des infrastructures de soutien à la production, l'accent sera mis sur les domaines prioritaires suivants :

2.4.1 Les infrastructures hydro agricole ; les TIC, les infrastructures énergétiques, l'urbanisation et la promotion immobilière :

Le gouvernement mettra l'accent sur :

- **le développement des infrastructures hydro agricoles** (barrages hydroélectriques, retenues d'eau, boullis, etc....) ;

- **le développement des infrastructures de transport pour désenclaver les zones difficiles d'accès afin de les rendre accessibles en toute saison (routes, voies ferrées, pistes, etc.)**
- **le développement des infrastructures portant sur les TIC** afin d'augmenter la productivité dans tous les secteurs et favoriser l'expansion du marché au-delà des frontières ;
- **le développement des infrastructures énergétiques** pour réduire les coûts des facteurs de production et permettre un meilleur accès à des services énergétiques modernes (énergie solaire, éolienne,);
- **l'urbanisation et la promotion immobilière.**

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, les actions viseront à augmenter la capacité de stockage en eau de surface et souterraine par la réalisation d'infrastructures hydro agricoles (grande et petite irrigation).

Pour ce qui concerne le transport, il s'agira de faciliter l'émergence d'entreprises de transport capables de travailler en partenariat avec les entreprises internationales de logistique pour offrir au Burkina Faso, une liaison en première classe avec les marchés internationaux. Il s'agira aussi de poursuivre le développement du réseau routier et la construction de l'aéroport de Donsin, la réhabilitation et la construction de voies ferrées. La priorité devra être accordée aux infrastructures de désenclavement tant intérieur qu'extérieur, quitte à élaborer pour ce faire, un programme présidentiel d'urgence. Toutes les zones de production devront être reliées aux centres de consommation ou d'évacuation. Les corridors de désenclavement en direction des ports maritimes qui entourent le Burkina devront connaître une certaine promotion tant du point de vue infrastructurel que de la facilitation des opérations et procédures. La création de nouveaux ports secs viendrait parachever cette volonté, notre pays présentant des atouts certains pour la réalisation de telles infrastructures qui serait un véritable pied de nez au destin apparemment tout tracé d'un pays sans littoral.

Le projet de cabotage sous-régional apparemment abandonné, trouve pourtant sa place dans une politique maritime sous-régionale efficace, débarrassée de nos égoïsmes nationaux qui font tant de tort à nos pays collectivement

L'aérien devra également participer à ce mouvement puisque dans ce domaine également nous avons des avantages comparatifs. En la matière la sous-région ne pourra pas indéfiniment faire l'économie d'un outil sous-régional à condition bien sûr qu'un certain nombre de préalables soient levés.

Des possibilités existent qui devront être valorisées dans le domaine des voies intérieures navigables sur le Mouhoun notamment. Certains plans d'eau y compris dans la ville de Ouagadougou peuvent être aménagés pour la navigation de plaisance renforçant du même coup l'offre touristique.

L'accroissement du trafic urbain requiert que d'autres solutions soient envisagées, notamment pour la ville de Ouagadougou avec un tramway. L'avenir est dans les transports en commun et non dans les deux roues individuels ne serait-ce qu'au regard des nuisances (pollution entre autres) dont la gravité ne fera que croître avec l'extension de nos villes et l'explosion du parc.

Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), il s'agira de conforter les acquis en matière du numérique par la promotion de zones d'activités dédiées aux activités informatiques (montage d'ordinateurs et autres équipements pour les réseaux, maintenance, production et vente de logiciels, etc.). Il s'agira aussi de revoir la réglementation disponible pour favoriser l'installation de compagnies de communication plus performantes.

Dans le domaine de l'énergie, il s'agit de :

- mettre en place un cadre institutionnel et les mesures réglementaires et fiscales qui permettent la mobilisation des acteurs et des ressources ;
- sécuriser l'approvisionnement du pays et réduire les coûts de l'énergie ;
- désenclaver les zones rurales par l'extension des réseaux et la pré électrification et atteindre 90 % de taux d'électrification nationale en 2020 ;
- mobiliser le potentiel énergétique national et le mettre en valeur ;
- améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie.

Cette stratégie accordera une attention particulière au développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, le développement de l'interconnexion avec les pays de la sous-région et la promotion de la coopération.

2.4.2 L'Habitat

Afin de favoriser l'accès à l'habitat au plus grand nombre de la population, et de consolider la paix, il sera procédé à la mise en place d'une politique de logement adéquate. Les actions prioritaires à entreprendre sont :

- adopter une politique d'urbanisation adaptée, avec des modèles architecturaux harmonisés par zone ;

- organiser des concertations avec les investisseurs dans le logement afin de fixer les prix des logements ;
- faciliter l'accès à un logement décent à toutes les couches de la population ;
- faciliter l'accès au crédit pour le logement aux citoyens du pays ;
- poursuivre la construction de logements sociaux bénéficiant aux plus vulnérables ;
- favoriser la construction par l'Etat et/ou le secteur privé, de logements sociaux bénéficiant aux plus vulnérables.

CHAPITRE III : LA GOUVERNANCE SOCIALE

Selon le rapport 2014 du PNUD au Burkina Faso, sur le plan social, de nets progrès sont observés grâce à l'investissement du pays depuis plusieurs années avec l'appui de ses partenaires dont le PNUD dans la mise en œuvre des programmes de développement. Ainsi, au niveau de l'éducation, les indicateurs d'accès se sont nettement améliorés : 87,3% des élèves, sont désormais à moins de 3 kilomètres d'une école. Le taux brut de scolarisation qui était de 40% en 2000 a été porté à 83,8% en 2014. Au niveau de l'accès à l'eau potable, les progrès sont remarquables : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est facilité aussi bien en ville qu'en campagne avec toutefois des disparités importantes. Le taux d'accès de la population urbaine à l'eau potable atteignait 86,2% en 2013 contre 84% en 2012 et 75% en 2009. Au niveau de la santé, même si les indicateurs restent globalement préoccupants, des progrès sont constatés : le rayon moyen d'action théorique des Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) a été réduit de 2 kilomètres entre 2000 et 2013. Le taux de mortalité infanto-juvénile qui atteignait 204‰ en 1993 a été réduit à 129‰ en 2010. La mortalité maternelle, quant à elle est passée de 484 pour cent mille naissances vivantes en 1998 à 341 en 2010. Les prévalences de la malnutrition aigüe, de la malnutrition chronique et de l'insuffisance pondérale sont en baisse depuis 2003. L'année 2014 a été marquée par un climat sociopolitique tendu. De plus, le risque de contagion de la maladie à fièvre Ebola et la baisse des cours des matières premières exportées notamment l'or et le coton ont conduit à la prudence des investisseurs, au report et/ou annulation d'événements internationaux majeurs tels que le sommet de l'Union Africaine sur la croissance et l'emploi, le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou, le Salon International de l'Hôtellerie, le tour cycliste du Faso, le Salon des télécommunications en Afrique et les journées de promotion minière.

Le PDC entend mettre un accent particulier sur l'accroissement des revenus, la promotion des solidarités fondamentales et d'initiatives spécifiques d'appui à la jeunesse et aux couches vulnérables, défavorisés et marginalisés.

3.1 L'ACCROISSEMENT DES REVENUS ET EMPLOI

Afin de lutter contre la pauvreté, notre parti ambitionne de mettre l'accent sur la compétitivité et le renforcement des capacités techniques et de gestion du secteur informel et

particulièrement l'artisanat. La formation sera soutenue et adaptée aux besoins, axée sur le renforcement du savoir-faire et l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements visant à améliorer la productivité des micro-entreprises du secteur informel. Les femmes seront particulièrement visées et des modules de formation seront adaptés à leurs besoins.

Les principales orientations s'articulent autour des actions suivantes :

- La prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles de développement par la formulation d'une stratégie d'action de promotion de l'emploi rural non agricole ;
- La promotion des activités privées créatrices d'emploi par le renforcement des capacités financières des fonds mis en place,
- la mise en place d'un dispositif de garantie qui permette d'élargir l'accès à des financements, notamment le recours aux prêts bancaires et le renforcement de l'accompagnement initial de création d'affaires ainsi que l'accompagnement post financement ;
- le renforcement de la création d'emploi ;
- la promotion des activités privées créatrices d'emploi ;
- l'élargissement de l'offre de formation ;
- le raffermissement de la gouvernance du marché de l'emploi ;
- la valorisation du travail décent.

La lutte contre le chômage et l'exode rural est en effet un impératif pour le PDC qui s'engage à faire de l'employabilité des jeunes une question prépondérante. C'est pourquoi il développera des initiatives tendant à :

- promouvoir une réforme efficiente du système éducatif, de la formation technique et professionnelle afin d'adapter l'offre aux besoins d'employabilité de la demande des services et sociétés ;
- promouvoir toute politique génératrice d'emploi et inciter par des mesures spécifiques l'investissement responsable ;
- promouvoir l'entrepreneuriat en général mais également les labels de qualités afin d'adapter la production à ce monde de compétition ;
- promouvoir la préférence communautaire par la consommation de la production nationale et africaine.

3.2 LA JEUNESSE

Le potentiel du Burkina en ressources humaine est énorme, son capital jeune est immense et fait plus de 70% de la population. La jeunesse étant le pilier et le moteur de tout développement, l'adoption de politiques conséquentes et d'initiatives spécifiques pouvant engendrer son plein épanouissement sont des conditions sine qua non de l'atteinte au développement harmonieux durable. Il est reconnu que l'état de la jeunesse est le reflet réel de toute société. Le PDC ambitionne rendre cet état reluisant afin de transformer nos limites objectives ou subjectives en opportunités de développement. En tout état de cause, le PDC œuvrera à :

- promouvoir une jeunesse consciencieuse, responsable, formée, éduquée, engagée et impliquée effectivement à l'édification du Burkina Faso et de l'Afrique ;
- relire et mettre en œuvre des politiques stratégiques et spécifiques en matière d'enseignement général, technique et professionnel, en matière d'employabilité, d'entrepreneuriat et d'animation sociale ;
- renforcer le pouvoir économique des jeunes en promouvant l'investissement responsable, l'entrepreneuriat, la création de banques, Fonds et institutions de micro crédits pour le financement à taux réduit de l'entrepreneuriat et des activités rémunératrices de revenus ;
- inciter la jeunesse à la gestion des affaires de la nation par des formations politiques appropriées et l'impliquer effectivement à l'occupation des postes de responsabilité et de décision ;
- renforcer les cadres d'échanges et impliquer effectivement les jeunes à l'élaboration de tous les grands projets de développement ;
- former la jeunesse à défendre et respecter les droits ainsi qu'assumer les devoirs ;
- promouvoir le civisme, l'éthique, l'équité, l'intégrité, la probité, la cohésion et justice sociale, le patriotisme, la préférence communautaire, le sentiment d'appartenance, l'intégration et l'ouverture vers le monde entier en général;
- promouvoir la solidarité inter-générationnelle, inter et intra-communautaire, l'animation de nos cités à travers la valorisation du sport, les valeurs culturelles et les loisirs ;
- promouvoir le transfert des nouvelles technologies, les réseaux sociaux, la culture de l'excellence, les langues nationales et internationales les plus parlées.

Afin que toutes les catégories sociales aient accès facile, au moindre coût et en permanence à : l'eau potable ; à l'électricité au carburant / pétrole et à d'autres sources d'énergie ; il sera repensé les plans et programmes en cours dans le système vital de l'énergie (eau, électricité), notamment, aider à financer la chaîne de production – transport – commercialisation de l'énergie,

En ce qui concerne la gestion foncière ; le code foncier sera revisité de même que la loi sur le bail à loyer.

L'administration foncière sera réorganisée, des banques de crédits/logement seront créés des usines de fabrication de matériaux de construction seront montées, telle est la stratégie globale du PDC pour faire accéder à l'habitat et au le logement décent ; toutes les couches sociales de la population.

En ce qui concerne les questions de gestion de migration ; des recensements périodiques des jeunes en position de chômage seront effectués et des projets de fixation de jeunes filles et de jeunes garçons dans leur terroir seront financés. Des centres de formation technique professionnelle seront construits en nombre suffisant au profit des jeunes.

3.2.1 L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Burkina Faso, s'est engagé dans un processus de modernisation de son système éducatif par l'adoption de plusieurs lois et réformes. Ce processus de modernisation s'est poursuivi sur les plans institutionnel et législatif par la création de ministères spécifiques et de services techniques en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. En dépit de tous ces efforts les insuffisances sont nombreuses :

- difficultés d'accès à la formation professionnelle due à une insuffisance de l'offre de formation, et des coûts élevés de la formation ; l'EFTP ne représente que seulement 6,43 % des effectifs totaux de l'enseignement secondaire ;
- déficits en personnel enseignant/formateur et d'encadrement
- inadéquation et insuffisance du matériel didactique et des équipements
- difficultés d'insertion socioprofessionnelle qui s'explique en partie par la faiblesse des relations Ecoles/Entreprises et l'insuffisance de politiques d'auto-emploi .
- inadéquation formation/emploi liée à l'inadéquation entre formation et besoins de l'économie, surtout une économie essentiellement agricole et dominée par le secteur informel ;
- Insuffisance des moyens financiers et absence d'une politique ou d'une stratégie de financement du secteur privé (promoteurs privés).

Il faut donc accroître nos capacités d'accueil dans les établissements de formation technique et professionnelle de manière à assurer l'adéquation emploi-formation. Pour cela le PDC envisage :

- mettre en œuvre des mécanismes d'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi, en lien avec la politique de promotion de l'emploi (fonds d'apprentissage, appui aux mécanismes de microcrédit, aide à l'installation, création de pépinières d'entreprises...);
- conduire des actions conséquentes de mise à niveau des professionnels dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie, susceptibles d'accompagner les jeunes à former, en accord avec la politique de promotion du secteur privé ;
- contribuer à la formation en nombre suffisant des producteurs ruraux d'une part, et d'autre part, d'ingénieurs et de techniciens en lien avec la politique de développement rural ;
- mettre en place un mécanisme de financement soutenable et durable à travers des partenariats de cofinancement publics/privés/PTF

L'éducation et la formation sont des puissants instruments d'édification de nos communautés et de puissants leviers de lutte contre la pauvreté pour le bien être individuel et collectif. La maîtrise du savoir par nos populations, en singulier par la jeunesse, est un facteur essentiel du changement des mentalités et des comportements que nous prônions afin de transformer nos limites en opportunités de développement.

Le PDC entend :

- promouvoir efficacement le préscolaire (crèches, pré- maternelle et maternelle) ;
- subventionner la gratuité et rendre l'obligation de l'enseignement au primaire effectif afin d'atteindre la scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école ;
- refondre le système éducatif général afin de l'adapter aux besoins et assurer des passerelles entre l'éducation de base et les différents niveaux d'enseignement ;
- promouvoir et encourager efficacement la formation technique et professionnelle aux jeunes non scolarisés, déscolarisés et scolarisés qui désirent s'orienter dans ce secteur afin d'adapter l'offre aux besoins d'employabilité de la demande ;
- promouvoir spécifiquement l'alphabétisation massif afin d'éradiquer ce mal qu'est l'analphabétisme;
- accroître significativement la construction d'infrastructures afin de renforcer l'offre éducative en matière d'enseignement général et de formation technique et professionnelle dans les régions, les provinces, les départements et les villages ;

- encourager l'excellence et la poursuite des études en octroyant des bourses d'études aux élèves et étudiant(e)s excellent(e)s dont les parents sont défavorisés financièrement tout en analysant les procédures de remboursement appropriées avec une mention spéciale à l'endroit du genre défavorisé ;
- initier des politiques incitatives d'orientation vers les branches scientifiques ainsi que vers la recherche scientifique ;
- renforcer l'introduction des langues nationales, langues dites secondaires, l'informatique, l'enseignement civique et morale dès le primaire ;
- travailler à une meilleure adaptation de tous les enseignements reconnus ;
- promouvoir la construction des internats, centres d'accueils et cités universitaires pour élèves et étudiant(e)s défavorisé(e)s avec une mention spéciale à l'endroit du genre défavorisé ;
- accroître la formation conséquente et massive des enseignants à tous les niveaux d'enseignement en particulier le recrutement et la formation des enseignants scientifiques ;
- accélérer le transfert des nouvelles technologies dans l'enseignement ;
- promouvoir de meilleurs cadres et conditions de travail pour le personnel du secteur de l'enseignement et élaborer un statut particulier à leur endroit.

Le PDC initiera des politiques spécifiques et vigoureuses à l'endroit de l'éducation et de la formation de la petite fille et la jeune fille.

En outre, il œuvrera à l'adoption de politiques incitatives à l'endroit des investisseurs privés qui s'orienteront dans la promotion de structures éducatives et de structures génératrices d'emploi.

Pour soutenir toutes les actions liées au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ; il sera repensé le système éducationnel préscolaire, primaire, secondaire, supérieur et universitaire, en cherchant à concilier la qualité, la quantité et l'utilité de l'enseignement à tous les niveaux tant qu'ont démontré leurs limites les systèmes d'enseignement élitiste (sélectif et minoritaire), démocratique (populaire et majoritaire) ou utilitaire (artisanal et professionnel) et tant que les filières classiques sont désertées (lettres – psychopédagogie – scientifique) et que les filières les plus modernes (finances – informatique – communication – commerciales...) sont vite saturées sur le maigre marché d'emplois statistiquement mal défini ! Ce qui revient à repenser les filières, les programmes, la corrélation formation/emploi, les infrastructures, les équipements et l'épineuse question de la

valorisation de la profession enseignante : telle sera la lourde tâche du PDC de pouvoir concrétiser l'obligation et la gratuité de l'enseignement fondamental étalé sur huit ans, tout en veillant à l'alphabétisation des adultes et à la récupération ciblée des jeunes au passé éducatif accidenté pour une réorientation vers le système formel et les écoles de métier.

Une politique efficace de lutte contre les pesanteurs socioculturelles suivantes sera mise en place.

- l'excision
- le mariage forcé/précoce
- la déscolarisation des enfants
- le trafic et la traite des enfants
- la délinquance juvénile

Des projets et programmes d'instruction civique et de moralisation de la vie au profit des jeunes scolarisés et de tous les citoyens seront mis en place.

3.2.2 L'EMPLOI DES JEUNES AU BURKINA FASO

L'emploi des jeunes sera une priorité pour le PDC. Pendant longtemps, l'action en faveur de l'emploi n'a pas été considérée comme une priorité dans les politiques de développement au Burkina. La problématique de l'employabilité des jeunes au Burkina Faso se caractérise par de nombreux facteurs :

- le chômage est essentiellement un phénomène urbain, qui touche principalement les jeunes et les femmes.
- Le chômage urbain des jeunes s'accroît avec leur niveau d'instruction. Ainsi, plus du tiers des jeunes de niveau supérieur sont au chômage. Le taux de chômage est de 34,5% chez les jeunes de niveau supérieur, contre 17,2% chez les jeunes de niveau secondaire, 11,3% pour ceux de niveau primaire. Seulement 5,4% des jeunes non instruits sont au chômage. Ainsi, le chômage des jeunes est en partie lié à la faible employabilité des jeunes formés dans le système éducatif national.
- la population en âge de travailler est relativement abondante et jeune, mais son niveau d'employabilité reste globalement faible. En effet, selon les résultats de l'EICVM 2009/2010, seulement 4,5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'enseignement et de formation techniques et professionnel (EFTP) dont 6,3% d'hommes et 3,1% de femmes.
- Le profil de formation de la population en âge de travailler est en déphasage avec les besoins en qualification dans le secteur agro-sylvo-pastoral qui représente plus de 75% de l'emploi total

Les jeunes constituent « le fer de lance de la nation ». Ils seront au cœur de notre programme de gouvernement avec la promesse de créer 100 000 nouveaux emplois chaque année de 2015 à 2020. Pour cela les actions suivantes seront menées :

- Améliorer l'employabilité des jeunes femmes et hommes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, en favorisant d'une part l'accès à l'emploi, grâce à la formation. 100000 nouveaux emplois seront créés chaque année de 2016 à 2020.
- Promouvoir l'entrepreneuriat au profit des jeunes femmes et hommes.
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs afin de faire des politiques de développement de véritables leviers de promotion de l'emploi décent pour les jeunes femmes et hommes.
- accroître les revenus, afin d'améliorer les conditions de vie des populations.
- renforcer la dynamique de la création d'emplois, en utilisant des moyens d'action spécifiques qui stimulent l'emploi et en améliorent la qualité professionnelle et d'autre part, l'adéquation entre la formation professionnelle et la réalité du marché du travail;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail, afin de mieux le maîtriser et lui faire jouer un rôle plus concret dans l'accès à l'emploi ;
- renforcer les structures d'appui à l'entrepreneuriat, notamment en matière d'appui-conseil et de financement ;
- créer un environnement favorable à la valorisation des potentialités des jeunes et accroître leurs compétences et leurs aptitudes professionnelles pour l'exercice d'un travail efficace et efficient ;
- encourager l'investissement des jeunes dans le secteur agricole.

3.3 LA SANTE ET LA NUTRITION

Le potentiel humain est le capital le plus important en matière de développement harmonieux durable. L'impératif de résoudre efficacement l'équation qui traite de la vie et la survie de nos populations est essentiel pour le PDC. Notre ambition est de rendre le plus accessible possible les soins de santé et les médicaments des populations. A cet effet, le Parti pour le Développement et le Changement ambitionne œuvrer à :

- réduire significativement le rayon d'action et d'implantation des centres de santé primaire, dans l'objectif d'atteindre l'ambition d'un village un Centre de santé ;
- promouvoir et soutenir particulièrement l'investissement privé et communautaire dans le secteur du médicament et des soins de santé ;
- assurer la gratuité des soins d'urgence dans les formations sanitaires ;

- garantir la gratuité effective du traitement des maladies ayant trait à la santé maternelle et infantile, à la santé de la reproduction : les accouchements normales et les césariennes, les fistules, les pandémies du siècle tels que le paludisme, MST/SIDA, la tuberculose...;
- veiller à la qualité et promouvoir la production, la distribution, l'accessibilité et la consommation des médicaments essentiels génériques ;
- promouvoir au niveau national le développement des industries de production des médicaments et susciter la création d'entreprises pharmaceutiques de production des médicaments essentiels génériques de qualité ;
- développer une politique efficace de lutte contre les médicaments de rue ;
- mettre un accent particulier sur la formation du personnel spécialisé dans le secteur sanitaire et leur affectation appropriées dans les hôpitaux et centres médicaux nationaux, régionaux, provinciaux et primaires ;
- promouvoir le développement infrastructurelle, l'équipement en matériel médical, technique, et matériels roulants dans les formations sanitaires sur le plan national ;
- promouvoir le transfert des nouvelles technologies de dernière génération dans les des formations sanitaires ;
- promouvoir et soutenir conséquemment les initiatives visant la formation professionnelle qualitative dans ce domaine sectorielle ;
- inciter et soutenir conséquemment les orientations des étudiants dans se secteur à travers des bourses d'études appropriées et conséquentes ;
- promouvoir l'excellence à travers une politique incitative en matière de spécialisation des médecins et du personnel qualifié ;
- mener une politique conséquente d'appui et de financement de la Recherche ;
- renforcer la Recherche et promouvoir la pharmacopée traditionnelle ;
- consolider les échanges interactifs et le partenariat entre les professionnels de santé moderne et les tradipraticiens ;
- soutenir intensément la formation en médecine animale et la production en médicaments pour animaux ;
- développer de meilleurs cadres et conditions de travail pour le personnel du secteur sanitaire et mettre en œuvre un statut particulier à leur endroit ;
- promouvoir et mettre en œuvre véritablement l'assurance de santé universelle pour tous et les organisations solidaires telles que les mutuelles de santé ;

- promouvoir la protection sociale c'est-à-dire la mise en place d'un système de protection sociale (retraite – assurance maladie – allocation chômage logement/famille...)
- promouvoir une politique conséquente et efficiente en matière d'hygiène publique et d'assainissement du cadre de vie à travers un processus participatif des populations.

Le gouvernement instaurera un système de contrôle d'hygiène et un système sanitaire national, provincial, local, de manière à planifier, à financer et à rendre accessible à tous :

- les soins de santé conformes aux standards de l'OMS ;
- les produits pharmaceutiques conformes aux normes de qualité.

Un système de contrôle d'hygiène et un système sanitaire national, provincial, local, de manière à planifier, à financer et à rendre accessible à tous sera mis en place.

La mise en œuvre de cette politique sanitaire requerra l'implication effective des populations à leur bien-être.

3.4 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est très important pour le PDC. Le parti travaillera à intensifier et à mettre en œuvre les réformes définies par le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA). Les principales actions seront les suivantes :

- renforcer la capacité d'absorption du secteur par la mise en œuvre d'un plan de formation des communes, le regroupement des petites et moyennes entreprises, la généralisation de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain, et la mise en place des autres possibilités d'appui-conseil à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- accélérer la réalisation d'infrastructures AEPA par la dotation des 351 communes de Plan communal de développement sectoriel en approvisionnement en eau potable et assainissement, la réalisation de nouvelles bornes fontaines, de châteaux d'eau et de branchements particuliers ;
- mieux suivre les réalisations sur le terrain en impliquant les communes et en consolidant le dispositif unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données, en appuyant les communes à établir un répertoire des acteurs intervenant sur leur territoire et en mettant en cohérence les données du Joint monitoring program (JMP) avec les données nationales d'accès à l'AEPA à travers le dialogue

- et le partage des résultats obtenus dans l'amélioration du dispositif de suivi évaluation du PN-AEPA ;
- stimuler la demande pour l'assainissement amélioré en milieu rural en diffusant et en opérationnalisant le guide d'appui/suivi des activités d'information, d'éducation et de communication du PN-AEPA, en vulgarisant le document d'opérationnalisation de la stratégie d'assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural et en poursuivant à l'échelle nationale les actions liées à la campagne nationale de plaidoyer pour l'assainissement.

3.5 LA PROTECTION ET LA PROMOTION SOCIALES

Le partage des fruits de la croissance, l'élargissement des opportunités offertes à chaque citoyen et la garantie d'une juste protection sociale, sont autant d'éléments qui nous permettront de renforcer la cohésion sociale et l'environnement de la croissance.

Le PDC privilégiera les actions prioritaires ci-après :

- examiner la couverture, l'impact, le coût et le ciblage des programmes existants en vue de consolider et de renforcer les différents systèmes mis en place ;
- organiser une consultation nationale avec tous les acteurs concernés sur la question de protection sociale et des meilleurs dispositifs pour la solidarité nationale en vue de dégager une nouvelle politique claire inscrite dans une vision temporelle pour promouvoir des systèmes viables et durables ;
- adopter et mettre en œuvre un dispositif national de protection sociale ;
- développer des mécanismes et dispositifs financiers de solidarité nationale à travers un Fonds national alimenté par des contributions annuelles volontaires. Ce dispositif servira principalement à venir en aide aux groupes vulnérables en cas de crises ou catastrophes et à cibler certains groupes comme les handicapés et les enfants de rue ;
- prévoir des mécanismes budgétaires pérennes pour le soutien des actions d'urgence, surtout en direction des groupes vulnérables ;
- adopter une politique nationale de protection sociale permettant de définir le cadre global et les principes directeurs devant guider les actions et promouvoir les synergies ;
- définir un cadre stratégique et institutionnel de la protection sociale dans laquelle s'intègrent les filets sociaux ;

- renforcer les liens entre transferts sociaux, services sociaux, assurance sociale et cadre légal.
- renforcer les mesures de protection et d'insertion socioéconomique des personnes du 3ème âge, dépositaires de l'expérience et de la mémoire collective.

En matière de gestion des questions de migration :

Des recensements périodiques des jeunes en position de chômage seront effectués et des projets de fixation de jeunes filles et de jeunes garçons dans leur terroir seront financés. Des centres de formation technique professionnelle seront construits en nombre suffisant au profit des jeunes.

En ce qui concerne la place des autorités coutumières et religieuses dans la gestion des questions liées à la nation, une chambre consultative sur les questions touchant aux intérêts de la nation composée des autorités coutumières et religieuses sera créée avec une forte responsabilisation de celles-ci quant à sa composition ; ses attributions et son fonctionnement.

CHAPITRE IV: PRISE EN COMPTE DE QUELQUES QUESTIONS TRANSVERSALES DE DEVELOPPEMENT

La prise en compte des questions transversales telles que le genre, la population, l'environnement et l'aménagement du territoire, est une priorité essentielle pour le PDC. Ces questions devront être constamment présentes à tous les niveaux de dialogue de politiques et lors des processus de formulation des politiques et programmes sectoriels.

4.1 LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE GENRE

Au cours des cinq années à venir, notre parti s'attachera à renforcer les programmes de réduction des inégalités de genre.

Les actions majeures pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et les couches sociales, dans le processus de développement se rapportent aux principaux éléments suivants :

- promouvoir le changement de mentalité et de comportement pour une transformation qualitative et maîtrisée de la société burkinabè tout en levant les obstacles socioculturels et économiques pour un développement équitable et durable ;
- promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement ;
- éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes, de même qu'entre les différentes couches sociales dans tous les domaines et secteurs ;
- renforcer les capacités et les compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre dans la perspective de la réduction de la pauvreté ;
- lever les obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques sectorielles et les procédures et gestion budgétaire.

4.1.1 La promotion de la femme

La population du Burkina Faso est composée de 52% de femme. Nonobstant l'application du système démocratique qui induit inéluctablement la pleine participation de tous les citoyens à la gestion des affaires publiques de nos communautés, force est de reconnaître la faible prise en compte des femmes dans les politiques de développement, leur faible participation à la gestion des affaires publiques de la cité et à l'occupation des postes de décision et de

responsabilité, faisant d'elles des spectatrices plus que des actrices de leur propre développement et celle de leur nation. En effet, les règles de fonctionnement, les contraintes et barrières socioculturelles, économiques et politiques excluent de facto le genre féminin de la gestion de la cité.

Il s'impose ainsi un constat amer d'une inégalité de fait face à une égalité parfaite de droit malgré le Corpus et même l'arsenal juridique saisissant. L'arsenal juridique est pourtant caractérisé par des textes de loi supranationaux et nationaux adoptés en faveur de l'égalité des sexes et l'équité sociale depuis notre accès à la souveraineté nationale et internationale. En tant que premier baromètre de la démocratie, l'application effective des principes d'équité genre, d'égalité de chances et de complémentarité des genres dans les politiques de développement et dans le budget national sont des conditions sine qua none au développement harmonieux et durable. Cette question transversale ne souffrira point d'un manque de volonté politique de la part du PDC. Le Parti estime qu'aucun État dit pauvre ne peut se permettre le luxe de ne pas prendre en compte tout son potentiel humain et économique disponible dans sa diversité.

En tout état de cause, le PDC réaffirme que c'est la somme des diversités qui engendrera la richesse pour que le développement harmonieux durable ne soit plus comme des lignes d'horizon.

Le PDC ambitionne donc :

- œuvrer à la prise en compte équitable du genre dans toutes les politiques de développement et dans l'élaboration des budgets ;
- promouvoir le renforcement des capacités et compétences des femmes et jeunes filles ;
- éradiquer totalement l'analphabétisme par une politique appropriée d'alphabetisation accrue des femmes et œuvrer à la scolarisation massive des filles pour atteindre 100% d'ici 2020 en rendant effective la gratuité de l'enseignement et des fournitures scolaires ;
- promouvoir la formation technique et professionnelle des jeunes filles et la formation aux métiers des femmes ;
- inciter et accompagner les jeunes filles à la poursuite des études supérieures, scientifiques et à s'orienter dans les domaines d'activités traditionnellement réservés aux hommes ;

- octroyer des bourses d'études et ouvrir des internats et centres d'accueil pour jeunes filles ;
- inciter les femmes à la gestion des affaires de la cité, adopter, renforcer et appliquer les textes de lois spécifiques permettant de renforcer significativement la représentation effective des femmes dans l'occupation des postes et fonctions de décision ;
- renforcer le pouvoir économique des femmes en assurant leur autonomisation effective et promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
- renforcer les Fonds existants et susciter la création de Fonds spécifiques de subvention, (banques, mutuelles, institutions de microcrédits) pour le financement des activités rémunératrices de revenus des femmes et jeunes filles à des taux d'intérêts et de conditionnalités étudiés;
- combler les vides juridiques sur les violences faites aux femmes par l'adoption de textes de lois complémentaires ;
- rendre la terre et la justice accessible aux femmes ;
- rendre gratuit tout traitement ayant trait à la santé de la reproduction, à la santé maternelle et infantile ;
- promouvoir le transfert des nouvelles technologies aux femmes ;
- adopter des politiques et développer des initiatives permettant d'alléger les charges et carcans qui limitent la pleine participation des femmes à la gestion des affaires de sa cité (ex : promotion de nurseries, pré maternelle, gestion intégrée de l'eau potable...);
- œuvrer à éradiquer toutes les formes de violence faites aux femmes, jeunes filles et enfants ;
- promouvoir les organisations de la société civile relative aux droits humains, droits de la femme, de la jeune fille et ceux de l'enfant ;
- développer toutes les initiatives et mesures spécifiques concourant à lever les barrières conjoncturelles et structurelles.

Pour amener les individus et les communautés au changement de mentalité, l'Etat recourra aux techniques ou procédés :

- dissuasifs (notamment : combattre la pauvreté, le chômage, l'impunité, l'immoralité, l'impudicité)
- répressifs (notamment : application sans faille de la loi dans toute sa rigueur correctrice)

- alternatifs (notamment : changement d'hommes et des institutions : mutations, révocations, restructurations...)

4.1.2 La population

Les questions de population occupent une place centrale pour le PDC. La liaison entre cette question et les objectifs de développement contribueront à accélérer la croissance pour un développement durable.

Les actions à entreprendre consisteront à la maîtrise de la croissance démographique, le renforcement des capacités des acteurs pour la prise en compte de la donnée démographique dans les politiques, plans et programmes de développement, de recherche, et de suivi évaluation.

Le parti entreprendra également des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des populations, des ministères et institutions sur les questions de la démographie. La maîtrise de la population passe également par la résolution des questions de la migration, l'urbanisation, l'éducation et la formation, l'environnement, l'eau potable, l'emploi, la santé, le genre, le SIDA.

Des programmes spéciaux de prise en charge et d'appui en emploi seront élaborés et mis en exécution au bénéfice des couches socioprofessionnelles vulnérables ci après :

- Les personnes handicapées physiques et mentaux
- Les jeunes
- Les personnes âgées
- Les étudiants
- Les personnes sans emploi
- Les jeunes diplômés

4.2 LES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.2.1 L'Environnement

La question et la gestion de l'environnement constituent des préoccupations de tous les habitants de la planète. Cette situation est encore préoccupante dans les pays pauvres comme le nôtre. En effet, le Burkina Faso, pays sahélien du fait de la sévérité et du caractère aléatoire du climat, connaît des problèmes environnementaux marqués essentiellement par le

phénomène quasi endémique de la sécheresse et de la désertification. Cette situation est de plus en plus aggravée par l'action de l'Homme à travers les pollutions et nuisances diverses dues entre autres, aux phénomènes d'urbanisation et les effluents divers d'une industrie naissante mais aux méthodes obsolètes.

Pourtant les secteurs de l'Environnement apportent une contribution significative au budget de l'Etat, force est de reconnaître que les actions pour la promotion des dits secteurs pour permettre leur durabilité, demeurent insuffisantes. Le tableau ci-dessous donne une idée de la dite contribution ; par secteur.

Tableau : Contribution révisée des secteurs de l'environnement et des ressources naturelles à l'économie du Burkina Faso en 2008

Type d'activités	VA Mds FCFA	VA Révisée Mds FCFA	% PIB (soit VA)	% PIB (révisé)
Sylviculture	96,67	242,77	2,62%	6,58%
Agriculture	660,43	660,43	17,90%	17,90%
Elevage	535,35	535,35	14,51%	14,51%
Pêche	8,49	8,49	0,23%	0,23%
Mines	182,26	182,26	4,49%	4,49%
Agrégats de construction	16,60	16,60	0,45%	0,45%
Total	1 500	1 646	40,65%	44,61%

Les valeurs ajoutées (VA) sont estimées en milliards de FCFA).

Source: SP-CONEDD, 2011.

Sans vouloir trop faire un diagnostic exhaustif, le PDC ambitieux dans ses actions en faveur des populations vulnérables aux effets néfastes de l'environnement, compte s'investir dans des actions pertinentes de protection de l'Environnement pour les cinq (5) ans à venir. Pour ce faire, l'implication de tous les acteurs (gouvernement, populations à travers leurs associations/groupements, opérateurs privés et partenaires institutionnels tels que les ONG et les organismes de coopération.) de l'environnement va constituer le fondement des actions.

Ces actions vont concerner tous les acteurs et intervenants dans le domaine de l'Environnement.

Chaque acteur jouera le rôle qui est le sien tout en respectant les textes en vigueur. Il s'agit pour :

- le gouvernement de fixer les orientations et options de la politique environnementale et garantir sa mise en œuvre à travers des stratégies appropriées.
- les collectivités locales qui jouent déjà un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'environnement, de mettre en application les orientations à travers de pertinents projets et programmes à résultats durables. En effet, les TOD et le CGCT confèrent aux collectivités locales, des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire à travers la gestion du domaine foncier et de

l'urbanisme, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, du développement économique et la planification.

- les populations et leurs organisations qui représentent le maillon essentiel des ressources humaines de la préservation de l'environnement, de mener des actions d'information et sensibilisation afin de leur permettre de développer des réflexes de gestion durable des ressources environnementales. Pour ce faire le PDC va œuvrer à l'implication forte des populations locales, des autorités traditionnelles, des femmes dont la contribution est jugée particulièrement importante et surtout des jeunes, dans la réhabilitation du couvert végétal et dans la prise en charge de la valorisation de certaines filières de production et de commercialisation. Une place importante sera accordée aux métiers de l'environnement.
- les associations et ONG, intervenant dans des domaines variés tels l'agriculture, l'artisanat, la santé, l'économie, l'environnement, etc., de jouer leur rôle d'accompagnement dans la synergie afin de minimiser les pertes pour une bonne capitalisation des acquis.
- le secteur privé qui participe à l'exploitation et à la commercialisation des ressources naturelles en général, d'être impliqués dans les aménagements, la gestion et la préservation de l'environnement de même que la valorisation des produits technologiques mis au point par la recherche. Il s'agit des entreprises industrielles, commerciales et artisanales, des concessionnaires de zones de chasse, des exploitants de bois et autres produits forestiers, des mareyeurs, etc.
- les organisations de coopération dont leurs interventions se situent en général au niveau des apports financiers, de la formation et de l'appui technique nécessaires aux besoins d'appui exprimés par le gouvernement, les collectivités locales, les populations et leurs organisations, la société civile, le secteur privé, de s'impliquer dans les grands programmes de 15 à 20 ans du gouvernement en matière de politiques et stratégies de gestion durable des ressources environnementales.
- les institutions régionales et sous régionales de jouer le rôle d'appui conseil afin de permettre au Burkina Faso d'adapter les législations environnementales nationales aux instruments environnementaux sous régionaux et régionaux et ratifiés par notre pays.
- les partenaires de coopération bilatérale, très nombreux et apportant leurs appuis financiers et techniques, de continuer dans cette dynamique, chacun avec ses modalités et procédures d'intervention, dans la mise en œuvre de projets en

partenariat avec l'Etat permettant ainsi d'avoir des apports synergiques , tant au niveau des grands programmes qu'au niveau des communautés de base.

- les organismes de coopération multilatérale qui financent de nombreux projets et programmes ainsi que des études et des activités de recherche sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso, d'offrir également des bourses de stage et d'études aux cadres et techniciens de l'administration dans le domaine de l'environnement afin de créer un pool d'experts et d'universitaires pouvant aider l'administration dans ses politique et stratégies en matière de gestion durable de l'environnement.

Le PDC entreprendra les mesures et actions prioritaires suivantes:

- promouvoir la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable ;
- organiser des concertations nationales, avec la participation de tous les acteurs, autour de la gestion durable des ressources naturelles en milieu rural ;
- intégrer la préservation de l'environnement dans les priorités actuelles de développement ;
- promouvoir la mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques (reboisement, aménagements des formations naturelles, etc.) ;
- renforcer les capacités des producteurs en matière de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques (information, sensibilisation, formation, dialogues itératifs) ;
- promouvoir la restauration et la préservation de la diversité biologique agricole, forestière, faunique et halieutique ;
- assurer une gestion durable et holistique des ressources biologiques agricoles, forestières, fauniques et halieutiques ;
- mettre en place et veiller à l'application des instruments institutionnels, législatifs et réglementaires pour assurer aux populations et à l'Etat le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques du patrimoine national ;
- appuyer les populations à gérer durablement les zones humides de leurs terroirs notamment la protection des berges et la protection des plans d'eau;
- mettre en place un observatoire national de l'environnement et du développement durable intégrant la gestion des terres agricoles, forestières et pastorales ;

- renforcer les systèmes de surveillance des ressources naturelles renouvelables ;
- développer le système d'information sur la gestion durable des ressources naturelles renouvelables.
- contribuer a l'élimination de la pauvreté grâce à une économie verte inclusive : *Il est possible de mettre un terme à la pauvreté si l'on considère qu'une croissance économique viable, la protection sociale, la salubrité et la gestion avisée de l'environnement, constituent un tout. Accorder au capital naturel et aux services éco systémiques leur véritable valeur, protéger, remettre en état et améliorer le patrimoine naturel, garantir un accès équitable aux ressources naturelles et aux services de base durables qui en découlent, favoriser des politiques fiscales et des investissements verts et novateurs et suivre les progrès au moyen de nouveaux indicateurs, sont autant de mesures qui devraient faire partie des efforts tendant à l'élimination irréversible de la pauvreté car elles sont garanties d'une croissance intelligente, durable et n'excluant personne.*

4.2.2 Le Développement Durable

Depuis 2013, le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale de Développement Durable dont la vision pour 2050 est la suivante :

« A l'horizon 2050, le Burkina Faso, un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres. Dans sa vision du développement durable, le Burkina Faso entend disposer des modes de production et de consommation qui permettent, à une population burkinabé sans cesse croissante de vivre décemment dans un espace-temps dont les ressources naturelles sont limitées et sous la contrainte des changements climatiques. »

Pour contribuer a réaliser le développement Durable au Burkina Faso, le PDC s'emploiera a faire respecter les principes retenus pour l'intervention des acteurs, par la politique actuelle de Développement Durable qui puise sa source dans les documents de développement durable au plan international en la matière. Ces douze (12) principes qui seront enrichis par des dispositions nationales sont :

1. Le Principe d'équité et de solidarité sociale

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intergénérationnelle et intra-générationnelle ainsi que de recherche d'éthique et de solidarité sociale.

L'équité intergénérationnelle consiste pour les générations actuelles à user des biens et services environnementaux en tenant compte des besoins légitimes des générations futures. La réalisation de l'équité intergénérationnelle incombe aux pouvoirs publics qui doivent prendre les mesures pour que les générations actuelles, dans l'utilisation des ressources et dans la gestion de l'environnement, ne compromettent pas les besoins des générations futures.

L'équité intra-générationnelle concerne les générations actuelles. Elle signifie qu'il ne s'agit pas simplement de créer la richesse ou d'assurer la protection de l'environnement pour parvenir au développement durable.

Elle consiste en la promotion des emplois décents pour tous (en particulier dans la promotion d'une économie verte), et notamment à travers l'accès au travail, des couches vulnérables ou défavorisés (femmes, jeunes, handicapés...).

2. Le Principe de prise en compte du genre

La conception, la budgétisation, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation de toutes les actions de développement devront nécessairement prendre en compte la dimension genre, en vue d'un véritable développement équitable, juste et durable.

3. Le Principe d'internalisation des coûts

Dans l'évaluation des coûts des biens et services, la valeur de ces biens et services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à l'environnement et à la société durant tout leur cycle de vie (de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale). Dans ce sens, les pouvoirs publics veilleront à ce que l'évaluation des programmes, des projets et la comptabilité des entreprises intègrent effectivement ces différents coûts.

4. Le Principe de précaution

Lorsque les conséquences d'une activité sont inconnues ou même lorsque leur survenance est incertaine, des mesures de précaution doivent être prises. Celles-ci peuvent selon le cas, consister en l'interdiction de l'activité tant que la preuve de l'absence d'effets dommageables n'a pas été rapportée.

5. Le principe de la prévention

Les atteintes à l'environnement que toute activité ou phénomène naturel pourrait générer, doivent être réduites ou éliminées à titre préventif et assez tôt.

6. Le Principe d'information et de participation du public

Les autorités publiques sont tenues de faciliter l'accès aux informations relatives au développement durable et à la participation des groupes et populations concernés au processus de décision sous réserve de la réglementation en vigueur.

7. Le Principe de partenariat

Tout acteur du développement, quel que soit le niveau d'intervention, doit toujours rechercher les complémentarités et les synergies nécessaires avec les autres acteurs, en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficience dans la réalisation du développement durable.

8. Le Principe de protection de l'environnement

La protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement durable. A cet effet, toutes les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement doivent intégrer les principes, normes et indicateurs de protection de l'environnement dans leur conception, leur mise en oeuvre, leur suivi-évaluation et leur contrôle.

9. Le Principe de redevabilité (ou d'imputabilité)

C'est l'obligation pour tout acteur d'assumer la responsabilité et les conséquences des actions qui lui sont imputables dans la réalisation du développement durable et d'en rendre compte régulièrement aux institutions compétentes.

10. Le Principe de solidarité nationale

Il est fait obligation à la communauté nationale de venir en aide aux régions et aux personnes en difficulté, de lutter contre les exclusions, d'apporter une attention particulière aux groupes défavorisés. Ce principe s'applique aux disparités régionales, garantit aux citoyens l'égalité des chances, en assurant leur égal accès aux services sociaux de base.

11. Le Principe de subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le contrôle des actions de développement doivent être délégués au niveau d'autorité le plus approprié. Ainsi, une répartition adéquate des centres de décision doit être recherchée, notamment entre l'Etat, les Collectivités territoriales, le Secteur privé et les Organisations de la société civile en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

12. Le Principe de production et de consommation durables

Il consiste à intégrer les modes de consommation et de production durables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement. Le respect et l'appropriation de ces principes nous permettront de faire des pas géants vers le développement durable.

Le gouvernement travaillera énormément à utiliser permanemment les critères d'évaluation du DHD (Développement Humain Durable) au nombre de sept (07) dans le cadre de la mise en œuvre de ses plans et programmes de développement élaborés au bénéfice des populations.

Il s'agit de :

DS/BS1 : La sécurité d'emploi et la sécurité sociale

DS/BS2 : La sécurité alimentaire

DS/BS3 : L'accès à l'eau potable et à l'énergie

DS/BS4 : L'habitat et le logement

DS/BS5 : La santé et l'hygiène

DS/BS6 : L'éducation et la formation

DS/BS7 : L'environnement sain,

A ces critères on peut ajouter l'accès aux transports et communications.

Pour les années 5 venir le gouvernement s'appuiera fortement sur l'agenda post 2015 de l'O.N.U des Nations Unies qui contient les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) qui viennent après les OMD.

Le concept des Objectifs de développement durable (ODD) est né à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio +20, qui a eu lieu en 2012. L'objectif derrière le concept était de produire un ensemble d'objectifs universellement applicables qui équilibre les trois dimensions du développement durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique. À l'heure actuelle, les processus concernant

L'Agenda de développement post-2015 et les Objectifs de développement durable se développent à toute allure en vue de fin 2015, date à laquelle les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arriveront à terme et seront supprimés. Cette date marquera le lancement d'un nouvel agenda universel en matière de développement durable, et ce pour les prochaines décennies à venir. De nombreux processus nationaux se nourrissent dans ce processus global: les gouvernements, les organisations internationales et la société civile participent activement.

L'Agenda de développement post-2015 s'appuiera sur les progrès réalisés dans le cadre de la réalisation des OMD : huit objectifs établis après le Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000. La Politique de Développement Durable du PDC s'appuiera fortement sur les 17 Objectifs de Développement Durable approuvés le 2 août 2015 par 193 pays et sont les suivants :

1. Mettre fin à la **pauvreté**, sous toutes ses formes, partout,
2. Éradiquer la **faim**, garantir la **sécurité alimentaire**, améliorer la nutrition, promouvoir l'**agriculture durable**,
3. Garantir la bonne **santé**, promouvoir le bien-être de tous à tous les âges, éradiquer les principales maladies,
4. Garantir une **éducation** de qualité, sans **exclusion**, équitable, avec possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie,
5. Égalité des **genres** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles,
6. **Eau pure et hygiène** : assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous,
7. Garantir l'accès à une **énergie** abordable, fiable, durable, moderne, pour tous,
8. **Travail de qualité et économie** : promouvoir une croissance économique soutenue, sans exclusion, viable, le plein emploi productif, un **travail décent** pour tous,
9. **Innovation** et **infrastructures** de qualité : construire des infrastructures résilientes, promouvoir l'industrialisation, sans exclusion, et durable, et encourager l'**innovation**,
10. Réduire les **inégalités**, au sein des pays et d'un pays à l'autre,
11. **Villes et communautés** durables : faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables,
12. **Consommation responsable** : garantir des modèles durables de consommation et de production ,
13. Agir d'urgence contre le **changement climatique** et ses impacts,
14. **Océans durables** : préserver et utiliser de manière durable les océans, mers et ressources marines pour le développement durable,
15. Exploitation du sol durable : protéger, restaurer et promouvoir une utilisation durable des **écosystèmes terrestres**, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la **désertification**, stopper et remédier à la **dégradation des terres**, et mettre fin à la perte de la **biodiversité**,
16. Paix et justice : promouvoir des **sociétés pacifiques**, sans exclusion, dans le cadre du développement durable, permettre un accès à la justice pour tous, et mettre en place des institutions efficaces, responsables, et sans exclusion, à tous les niveaux,
17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le **partenariat mondial pour le Développement Durable**

Le PDC s'engage pleinement donc sur ces nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Je compte fortement impliquer le Burkina Faso dans un schéma partenarial interne et externe de type nouveau afin qu'au terme de mon premier quinquennat, je puisse justifier au minimum de l'atteinte à hauteur de

30% des six premiers objectifs et de 20% des onze autres objectifs et indicateurs Ces ODD portent sur la période 2015-2030.

4.3 La communication et les medias

Selon l'UIT, le Burkina Faso devait passer au numérique au plus tard le 15 juin 2015 avec la mise en œuvre de la télévision numérique de terre (TNT). Pour le PDC, la TNT est une opportunité qu'il faut saisir pour favoriser l'accessibilité de toutes les couches sociales à des programmes TV de qualité et pour permettre l'avènement de la 4G+ et une meilleure connexion internet avec la large bande.

Dans la perspective d'accompagner la mise en œuvre du tout-numérique au Burkina, des actions de communication grand public seront organisées pour informer et sensibiliser toutes les parties prenantes (producteurs téléspectateurs, commerçants) sur le passage au numérique et les équipements adaptés.

En matière de liberté d'expression, le PDC entend les garantir. Pour cela, il facilitera l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) aux médias d'Etat, afin de permettre une bonne communication et une bonne audition et lecture par le peuple sans pour autant, tracasser ou étouffer les médias privés nationaux ou étrangers.

La stratégie dans ce domaine consistera à :

- monter, moderniser, équiper les médias officiels écrits et audio-visuels pour leur permettre d'atteindre, en temps réel, les coins et recoins de l'espace national ;
- requalifier la politique de gestion du personnel des médias officiels en vue d'améliorer son rendement et promouvoir sa spécialisation ;
- encourager et obtenir la diffusion des programmes éducatifs conformes aux bonnes mœurs, dans les éléments des cahiers de charge souscrits par les médias privés,
- soumettre les medias a l'obligation de se conformer aux normes en matière de contrat de travail, de barème salarial décent, de professionnalisme (respect de l'éthique déontologique), etc.
- enrichir la législation/réglementation en matière de presse en vue d'une bonne sécurisation professionnelle acteurs de medias ;

CHAPITRE V : FINANCEMENT DU PROJET DE SOCIÉTÉ

Il n'est pas aisé à l'étape actuelle d'élaborer un budget du projet société du Parti de crainte qu'il ne soit pas réaliste en raison du fait qu'il ne pourra pas prendre en compte de manière réelle et réaliste les différentes rubriques qui le composent. Une fois au pouvoir, le gouvernement s'attèlera urgemment à l'application du présent projet de société en fonctions des ressources matérielles financières et humaines disponibles et qui seront mobilisées.

5.1 Le cadrage budgétaire

Le projet de Société nécessite une meilleure prévisibilité et mobilisation des ressources budgétaires sur la période 2016- 2020. Sous les hypothèses d'une bonne tenue de l'activité économique formulée sur la période, les opérations financières de l'Etat projetées respecteront les normes de convergence établies au sein de l'UEMOA. Elles tiendront aussi compte des objectifs du nouveau programme "facilité élargie de crédit" conclu avec les institutions financières internationales..

L'augmentation soutenue des principales assiettes d'impôts et taxes imputables aux grandes réformes fiscales en cours évoqué dans le présent Projet de Société, permettrait de générer d'importantes recettes fiscales (TVA, impôts et taxes sur le commerce international, etc.). Cette situation devrait contribuer à améliorer significativement le niveau global de mobilisation des ressources.

La mise en œuvre des interventions prévues va occasionner un accroissement soutenu des dépenses surtout au niveau des dépenses en capital. En effet, les dépenses et prêts nets devraient s'accélérer et rester vigoureuses durant toute la période du Projet de Société au regard du volume d'investissements.

5.2 Le cadrage macroéconomique et budgétaire

Les résultats du cadrage macroéconomique et budgétaire dégagent une enveloppe financière et un schéma prévisionnel de financement qui devrait soutenir le Projet de Société.

Le coût global nécessaire pour la mise en œuvre du Projet de Société est de 12 500 milliards de FCFA, soit un coût annuel moyen de 2 500 milliards de FCFA.

Le Budget annuel actuel du Burkina Faso étant de 1 664 milliards de FCFA⁴ (MEF, 2014), le PDC grâce à son Projet de société qui prévoit une stratégie permanente de mobilisation de ressources par la création de richesses, le rehaussera avec une augmentation annuelle de 836 milliards, soit un total de 2 500 milliards par an et 12 500 milliards pour les cinq (5) ans.

Le budget s'articulera autour de quatre domaines stratégiques : la promotion de la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme, le renforcement de la défense du territoire national et de la sécurité intérieure, le renforcement des piliers de la croissance et la consolidation des acquis sociaux.

En 2014, l'Etat burkinabé a affecté 47% du budget est affecté aux investissements publics, 20% aux infrastructures, 4,4% à l'agriculture, 1,6% à l'élevage et 0,1% à l'environnement

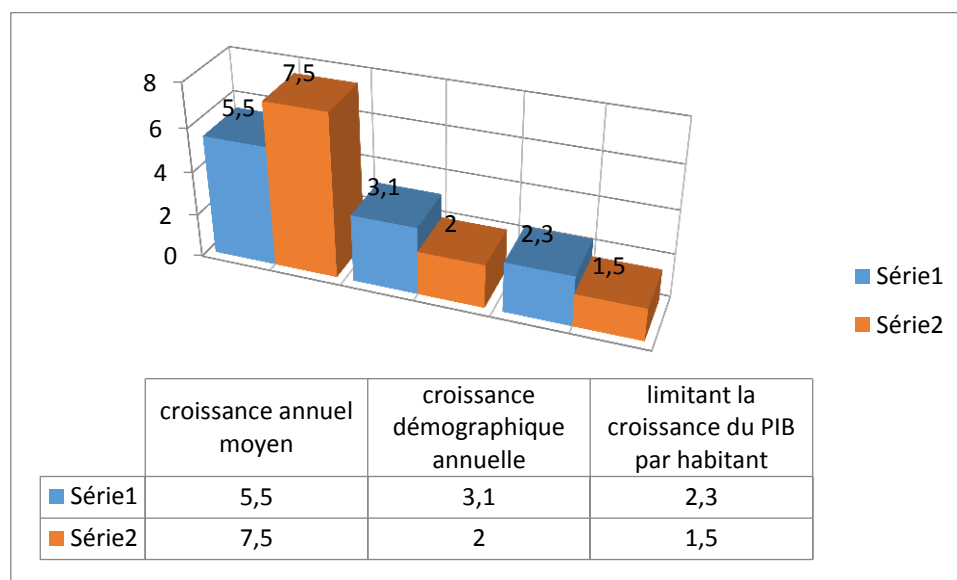
Avec le PDC, le gouvernement affectera 55% du budget est affecté aux investissements publics, 15% aux infrastructures, 15% à l'agriculture, 8% à l'élevage et 5% à l'environnement

En rappel, le coût global du financement du projet de société du PDC est de 12 500 milliards de FCFA pour les cinq (5) ans. Et, le besoin de financement supplémentaire qui sera mobilisé comme ci-dessus indiqué, en vue de booster la croissance au Burkina Faso sur la période 2016-2020 est de 836 milliards de Francs CFA par an, soit au total 4 180 milliards pour les cinq (5) ans.

A titre illustratif, les schémas qui suivent présentent pour quelques domaines¹, l'évolution de la situation socioéconomique du pays :

1. Le PIB

Figure 1 Croissance du PIB (2000 et 2009) en % et projections du PDC



Série 1 : Situation actuelle

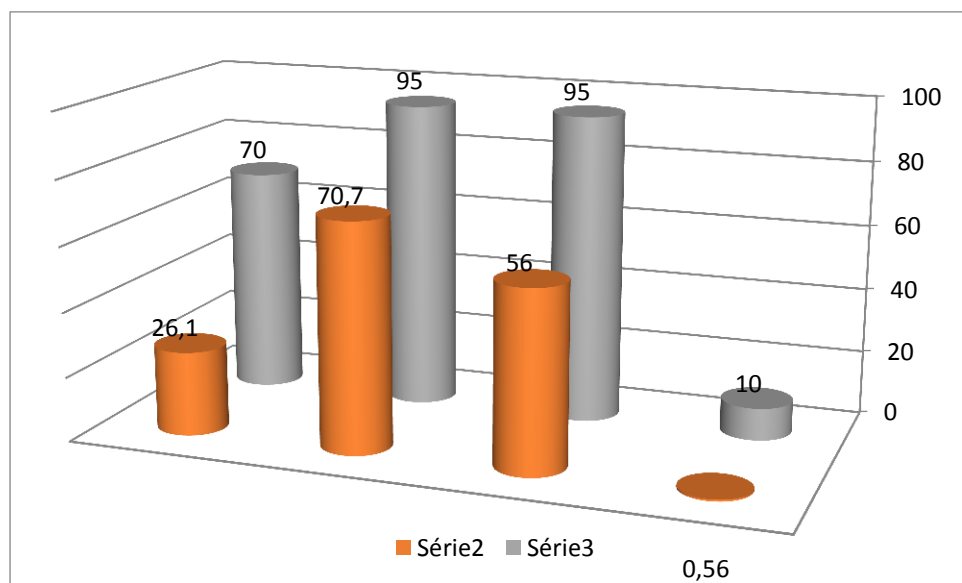
Série 2 : Projection moyenne annuelle

2. La santé

Dans le domaine de la santé, sur la base des statistiques fournies par la SCADD (voir Figure 2 ci-dessous), nous estimons que les efforts n'ont pas été à la hauteur des défis. Pour ce faire, nous allons nous y employer afin de permettre la santé universelle pour tous les burkinabé.

¹ Données de l'Instrument automatisé de prévision (IAP), Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), Ministère de l'économie et des finances (MEF). Pour la suite du document, sauf indication contraire, les données et informations proviennent des administrations et structures publiques nationales en charge des questions concernées. Les rapports des études conduites en 2009 et 2010 pour les besoins de formulation de la SCADD (qui ont utilisé ces mêmes données et informations) ont également été exploités. Il s'agit de l'étude diagnostique sur la situation socioéconomique du Burkina Faso, de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP et des CSRLP, et de l'étude sur les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso

Figure 2 : En matière de de couverture sanitaire (2000 à 2009) en % et projections du PDC



Situations	Actuelles	Projections
Fréquentation des formations sanitaires	0,56	10
Taux de couverture vaccinale de tous les antigènes	56	95
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	70,7	95
Taux de prévalence contraceptive	26,1	70

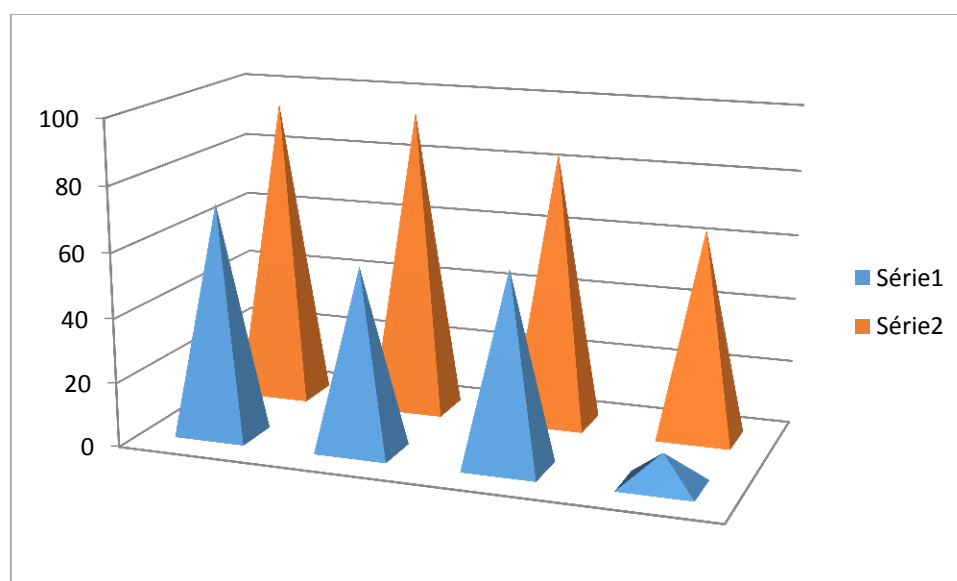
Série 2 : Situation actuelle

Série 3 : Projection moyenne annuelle

3. Accès à l'eau potable, l'hygiène et à l'assainissement

Les données sont très décourageantes. Cela montre que la mobilisation de l'eau n'est pas suffisante et il s'agit pour nous d'œuvrer à faire face aux insuffisances.

Figure 3 : Accès à l'eau potable – fa et fb



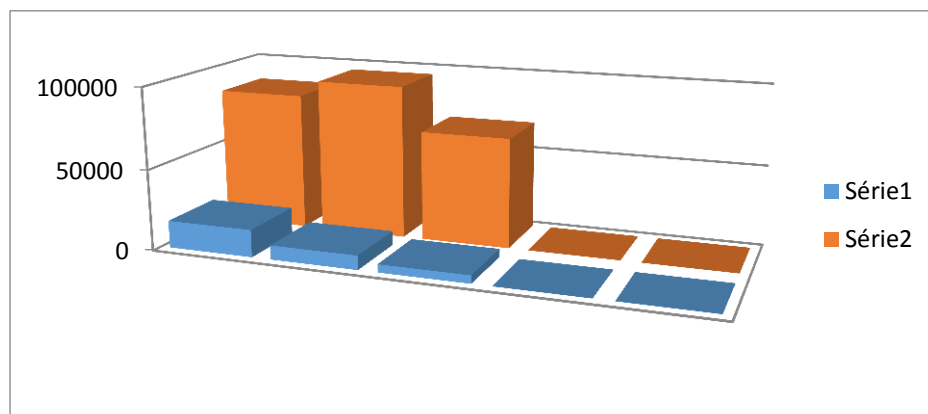
Situations	Actuelles	Projections
Taux de desserte en ville	72	95

Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	56,63	95
Taux d'assainissement en milieu urbain	60	85
Taux d'assainissement en milieu rural	10	65

Série 1 : Situation actuelle

Série 2 : Projection moyenne annuelle

Pour ce faire, il faut travailler à la bonne mobilisation/maîtrise tout azimut des eaux souterraines. Les statistiques actuelles font état de :



Situations	Actuelles	Projections
Forages productifs 1996 et 2000	16875	85000
Puits modernes permanents	8784	95000
Puits modernes temporaires	4990	68000
Postes d'eau autonomes	53	85
Mini adduction d'eau potable	76	68

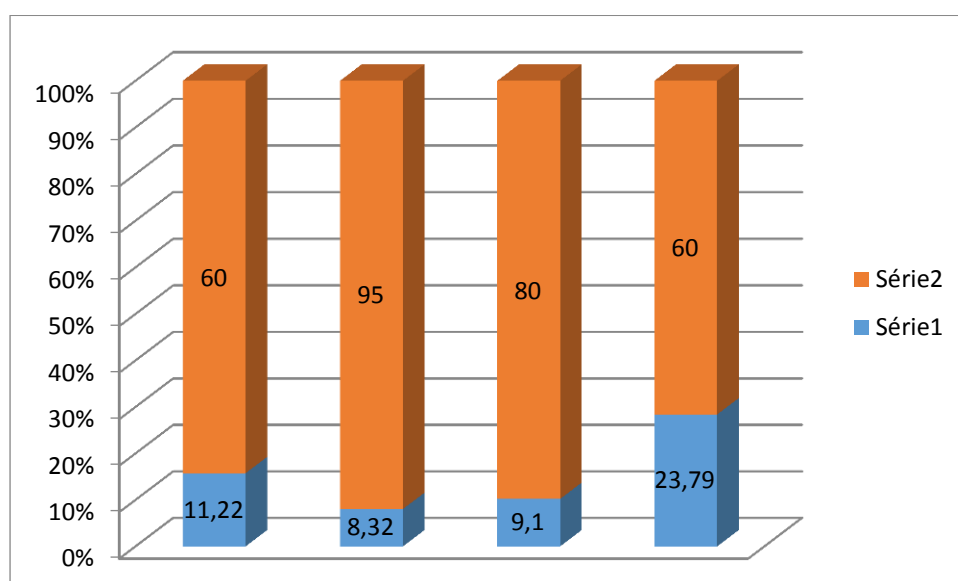
Série 1 : Situation actuelle

Série 2 : Projection moyenne annuelle

4. Dans le domaine du système éducatif

L'évolution des infrastructures scolaires est très lente par rapport au taux de croissance démographique. Pour relever les défis : l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, il faut relever le niveau des investissements liés au système éducatif. Les données actuelles font état de :

Figure 4 : Système éducatif en 2010 – Fa et Fb

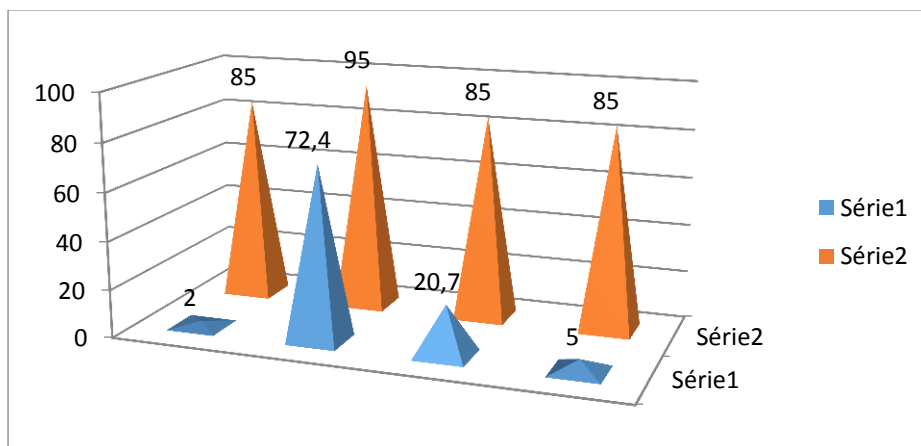


Situations	Actuelles	Projections
Croissance des infrastructures du préscolaire entre 2000/2001 et 2006/2007	11,22	60
Croissance des infrastructures du primaire entre 2000/2001 et 2008/2009	8,32	95
Croissance des infrastructures du secondaire entre 2000/2001 et 2007/2008	9,1	80
Croissance des infrastructures du supérieur entre 2000/2001 et 2007/2008	23,79	60

Série 1 : Situation actuelle

Série 2 : Projection moyenne annuelle

Cette situation a un effet très négatif sur le taux de scolarisation. A titre illustratif, les taux de scolarisation au Burkina Faso en 2009 se schématisent comme suit :



Situations	Actuelles	Projections
Taux bruts de scolarisation (TBS) du préscolaire	2	85
Taux bruts de scolarisation (TBS) du primaire	72,4	95
Taux bruts de scolarisation (TBS) du secondaire	20,7	85
Taux bruts de scolarisation (TBS) du supérieur	5	85

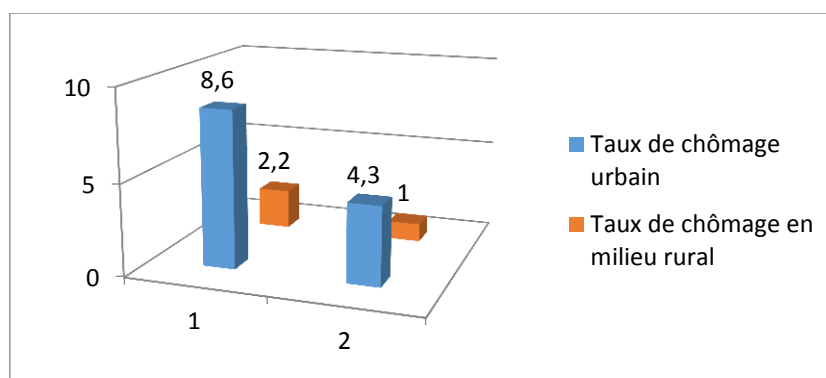
Série 1 : Situation actuelle

Série 2 : Projection moyenne annuelle

5. Dans le domaine de l'emploi et du chômage

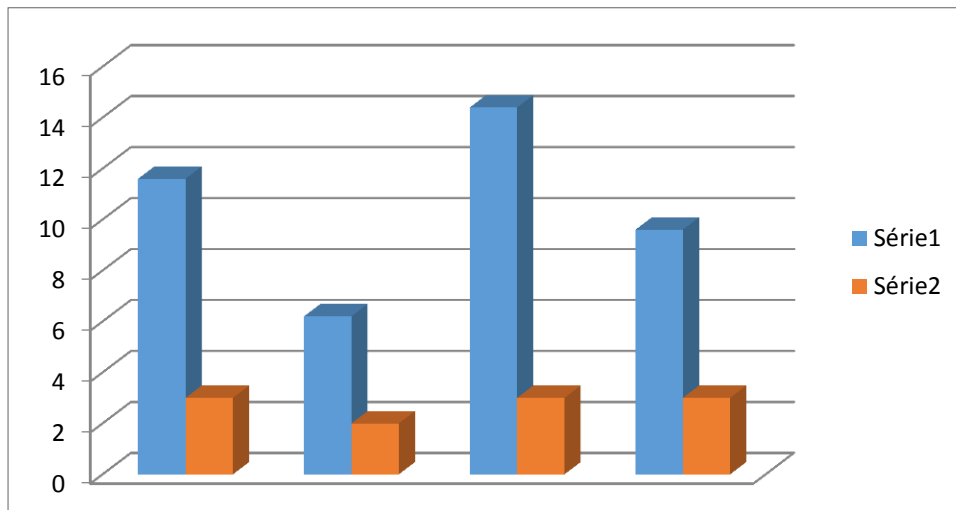
Notre pays est confronté depuis plus de deux (2) décennies, au problème de l'employabilité des jeunes, des diplômés et des sans-emplois. Cette situation est due au manque de vision des gouvernants qui naviguent à vue. Le Burkina Faso a le taux de chômage le plus élevé de la sous-région. Il avoisine les 11%.

Figure 5 : Problème de l'employabilité des jeunes – Fa et Fb



Situations	Actuelles	Projections
Taux de chômage urbain	8,6	4,3
Taux de chômage en milieu rural	2,2	1

Cette situation s'aggrave au fur et à mesure qu'on se tourne vers la jeunesse. Environ 10% des jeunes âgés entre 25 et 34 ans sont frappés par le problème de l'emploi.



Situations	Actuelles	Projections
Taux de chômage urbain touchant les femmes	11,6	3
Taux de chômage urbain touchant les hommes	6,2	2
Taux de chômage touchant les jeunes actifs de 15 à 24 ans	14,4	3
Taux de chômage touchant les jeunes actifs de 25 à 35 ans	9,6	3

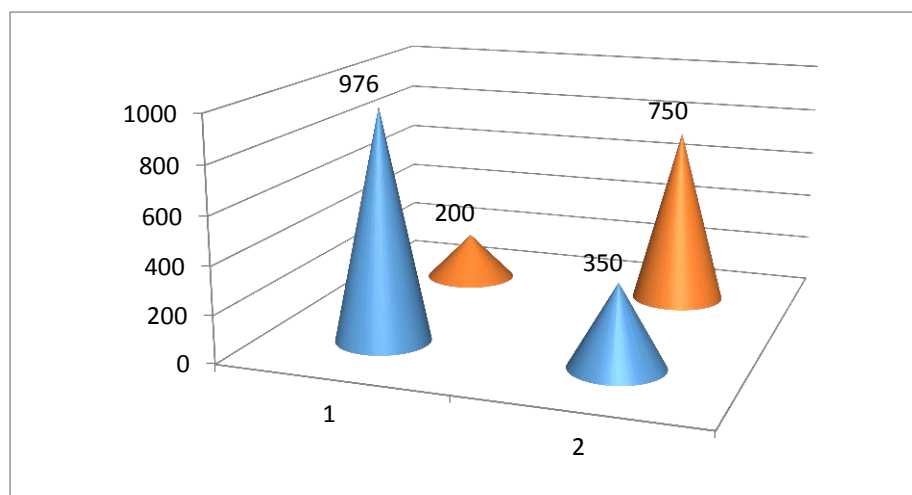
Série 1 : Situation actuelle

Série 2 : Projection moyenne annuelle

6. En matière d'environnement des affaires

Notre pays a connu un boom minier depuis plus d'une dizaine d'années mais malgré tout, les Burkinabes n'ont pas ressenti significativement une amélioration de leurs conditions de vie. Les revenus n'ont pas évolué depuis vingt (20) ans, exposant ainsi les citoyens à la corruption et à l'affairisme. Une bonne politique de l'environnement des affaires peut permettre une bonne émergence du pays.

Figure 6 : Balance commerciale en milliards en 2009



Situations	Actuelles	Projections
Coût des produits importés en 2009 (notamment le riz, etc.)	976	350
Coût des produits exportés en 2009 (Or, coton, sésame, etc.)	200	750

Le PDC prône en priorité la consommation de nos produits. Les dividendes provenant des diverses ressources devront permettre une amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, si une bonne politique de production et de consommation est mise en place.

CHAPITRE VI : PLANIFICATION DU PROJET DE SOCIETE

Le tableau ci-dessous donne des indications sur la planification de quelques actions de développement du projet de société du PDC.

Rubriques	Périodes					Résultats / vision attendus en 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Gouvernance Politique						
Audits de toutes les institutions et structures du pays (Etatiques, semi-étatiques, etc.)	X				X	Toutes les institutions et structures du pays (Etatiques, semi-étatiques, etc.) auditées
Création d'un ministère en charge des burkinabe de l'étranger	X					Ministère créé et fonctionnel
Elaboration de Plans et programmes de développement	X	X	X	X	X	1 Région = 1PRD, 1 commune = 1PCD, 1 village = 1 PVD
Réforme des forces de défense et de Sécurité	X					Forces de défense et de Sécurité républicaines mises en place et fonctionnelles
Lutte contre le terrorisme, sécurisation des frontières	X	X	X	X	X	Toutes les frontières sous haute surveillance permanente
Lutte contre le grand banditisme	X	X	X	X	X	- 1 village = 1structure de police de proximité, équipée et formée en techniques policières et militaires ; en appui aux Forces

						de Défense et de Sécurité et sous le contrôle de celles-ci - une commune = 1 commissariat et 1 brigade de gendarmerie équipé bien formé
Lutte contre la désertification	X	X	X	X	X	1 famille = une plantation fruitière , 1 village = 100 ha de plantation d'arbres et/ou de bosquet 1 école = 1 pépinière de production de plants et 1 plantation d'arbres
Gouvernance économique	X	X	X	X	X	Civisme fiscal promu, corruption fortement combattue, monopole de fait combattu, investisseurs étrangers attirés (diasporas et étrangers)
Réalisations d'infrastructures énergétiques	X	X	X	X	X	Tout le territoire national électrifié
Construction d'infrastructures de transport	X	X	X	X	X	25 000km de voies bitumées, 1500 km de voies ferrées, 35000 km de routes non bitumées.
Création d'emploi pour jeunes	X	X	X	X	X	2 500 000 emplois dans divers domaines du secteur public et privé de même que dans le cadre de l'auto emploi (création d'entreprises)
Création d'emplois pour femmes	X	X	X	X	X	1 500 000 emplois dans divers domaines du secteur public et privé de même que dans le cadre

						de l'auto emploi (création d'entreprises)
Scolarisation et Création d'emplois pour personnes vivant avec un handicap et autres personnes vulnérables	X	X	X	X	X	80% des personnes handicapées formées, recensées et insérées dans la vie active
Construction d'établissements primaires, secondaires et supérieurs	x	x	x	x	x	1 village = 1 école, 1 commune rurale = 1 établissement secondaire ; 1 région = 1 établissement d'enseignement supérieur, 1 province = 1 établissement technique et professionnel, 1 enfant = 1 scolarisé
Gouvernance sociale						
Construction d'infrastructures de santé	X	X	X	X	X	Atteindre les normes internationales en matière de couverture sanitaire légales 1 Région = 1 Centre Hospitalier Universitaire Régional
Construction de logements sociaux et populaires	X	X	X	X	X	30 000 logements sociaux et 50 000 logements populaires
Equipements et logistiques sanitaires	x	x	x	x	x	1 village = 1 ambulance
Gratuité des premiers soins	x	x	x	x	x	1 patient = premiers soins gratuits de santé
Réaliser des infrastructures hydrauliques	x	x	x	x	x	1 village = 1 plateforme multifonctionnelle, 1 village = 1 système performant d'adduction d'eau

CHAPITRE VI : SUIVI EVALUATION U PROJET DE SOCIETE

Au regard de l'importance que revêt les activités de suivi et évaluation des projets /programmes de développement mis en œuvre ; un dispositif efficace de suivi évaluation du présent projet de société sera mis en place par le gouvernement en vue d'une bonne analyse des résultats à mi-parcours et de fin de projet ; dans le but de tirer des leçons et réorienter si besoin les actions menées.

Peuple et amis du Burkina Faso ; amis Partenaires au Développement ; avec mes propositions ci-dessus présentées, mettons-nous ensemble pour changer notre Grand, Beau et accueillant pays le Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 01 octobre 2015

La Présidente du Parti

Saran SERE / SEREME